

BULLETIN
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
DE NIMES

ANNÉE 1898



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — RUE PRADIER — 12

1898

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
Visites officielles du 1 ^{er} janvier.....	5
Congrès ornithologique international. (Aix. — Novembre 1897).....	5
M. <i>le comte de Balincourt</i> est élu <i>président</i> pour l'année 1898.	6
M. <i>Maurin</i> décline la candidature à la <i>vice-présidence</i>	6
M. <i>Bardon</i> est élu <i>vice-président</i> pour l'année 1898. — Ses remerciements....	6-9
Remerciements de MM. <i>Fabre</i> et de <i>Balincourt</i>	6
M. <i>Lenthéric</i> donne sa démission de <i>membre résidant</i> . — Il est nommé <i>membre honoraire</i>	6-7-10-16
Concours de 1897 sans résultat.....	7
M. <i>Clauzel</i> sur l'affaire <i>Maumenet</i>	7-10-21-26-29-54-61-62-80-97
Commission de publication.....	8-11
M. <i>Mistral</i> , <i>membre honoraire</i>	10-17
MM. <i>Verdier</i> et <i>Maurin</i> sont réélus <i>trésorier</i> et <i>bibliothécaire-archiviste</i> . ..	10
M. <i>Daudet</i> est élu <i>secrétaire adjoint</i> en remplacement de M. <i>Bardon</i> devenu <i>vice-président</i>	10
Commission du Concours : MM. <i>Bondurand</i> , <i>Rocafort</i> et l' <i>abbé Delfour</i> adjoints au bureau.....	11-19-30-45-50

	Pages
Commission des finances : MM. <i>Clavel</i> , <i>Bruneton</i> et <i>Allard</i> adjoints au bu- reau	11-20
Vacance déclarée des places de MM. <i>Lenthéric</i> et <i>Gide</i> , membres résidant et non résidant	17-25
Approbation des comptes du trésorier . .	20
Séance publique annuelle	22-29- 30-44-45-46
Distribution du <i>Bulletin de 1897</i>	26
M. <i>Michel Jouve</i> élu membre rési- dant	26-28
M. <i>Enjalbert</i> offre, de la part de M. Martin, un daguerréotype de Jean Reboul jeune	29
M. <i>Enjalbert</i> sur les œuvres posthumes de A. Bigot. — Commission	29
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS séant à Douai. — Pro- gramme d'un concours de poésie pour 1898	29
MONUMENT DUCHENNE à Boulogne-sur- Mer. — Souscription refusée	29
M. <i>Maury</i> est admis à la séance du 16 avril	31
M. <i>Barral</i> fait hommage, de la part de l'auteur, des <i>Mémoires et travaux de</i> <i>chirurgie et d'anthropologie</i> du Doc- TEUR JULES REBOUL, chirurgien de <i>l'Hôtel-Dieu de Nîmes</i> , etc	31
Décès de M. <i>Frédéric Béchard</i> , mem- bre honoraire	32
Monument de JEANNE D'ARC à Jargeau. — Rejet de la demande de souscrip- tion	32
Monument ALPHONSE DAUDET à Ni- mes	33-51-55-57
Décès de M. <i>Maurice-Ahron Simon</i> fils.	51
Demande d'échange de publications avec le <i>Bulletin de la Presse</i> . — Re- jet	51
Ouvrages offerts par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE	52-59

	Pages
Souscription aux <i>Œuvres posthumes</i> de A. BIGOT.....	52-54
M. l'abbé Etienne Bouisson est élu membre non résidant.....	52-54
M. l'abbé Henri Brun est élu corres- pondant.....	52-54
M. l'abbé Pierre-Marie Roux est élu correspondant.....	52-54
Décès de Madame Fernand Verdier...	53
65 ^e Session du Congrès archéologique organisé par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (Bourges, juillet 1898).	54
CENTENAIRE DE JASMIN (Agen).....	54
CONGRÈS INTERNATIONAL DE PÊCHES MA- RITIMES (Dieppe, septembre 1898).....	55
<i>Legs Boucher de Perthes</i> (1898). — M. de Balincourt, délégué, ou M. Bardon, en son empêchement.....	55
<i>Tombes des Croisés</i> près du Grau-du- Roi.....	55-57
4 ^e Centenaire de la découverte de la route maritime des Indes par VASCO DE GAMA.....	55
Cinquantenaire de la SOCIÉTÉ D'AR- CHÉOLOGIE LORRAINE.....	57
M. Edmond Falgairolle est nommé <i>Chevalier de la Conception du Portu- gal</i>	58
Exposition de la SOCIÉTÉ D'HORTICUL- TURE DU GARD (octobre 1898).....	60
Concours de l'ACADÉMIE DE METZ pour 1898-1899.....	60
Pétition pour la conservation d'un mur historique à Nevers.....	60
Demande d'échange de publications par <i>The Missouri Botanical Garden</i> . — Rejet.....	60
Concours musical de Nîmes (Août 1898) — Subvention. — Rejet.....	61
Centenaire de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTU- RE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTE- MENT DE LA MARNE.....	62
Concours de 1898 proposés par la SOCIÉ- TÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.....	62

	Pages
Distribution des prix du Lycée de Nimes. — Délégation.....	64
Vacances trimestrielles.....	76-77
Distribution des <i>Mémoires de 1897</i> ...	78
Décès de <i>Madame Samuel Soubeiran, correspondante</i> , 25 juillet 1898.....	78
Décès du <i>Président</i> de l'ACADÉMIE DE MODÈNE (<i>Prof. Comm. Pietro Riccardi</i>), 30 septembre 1898.....	78
Circulaire ministérielle (Instruction publique et Beaux-Arts) du 5 août 1898 relative au 37 ^e Congrès des <i>Sociétés savantes</i> (en 1889).....	78
Circulaire ministérielle (15 août 1898) relative à l' <i>Exposition universelle de 1900</i> (Ministère du Commerce).....	78
M. <i>Lenthéric</i> , <i>membre honoraire</i> , est nommé <i>Inspecteur général de 2^e classe</i>	80
Démission de M. <i>Verdier</i> , <i>membre résidant</i> et <i>trésorier</i>	92
M. <i>Verdier</i> est nommé <i>membre honoraire</i> . — Ses remerciements.....	93-95
Déclaration de vacance du siège de M. <i>Verdier</i> , <i>membre résidant</i>	96
La SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES invite à sa séance anniversaire du 10 décembre 1898....	96-98
Circulaire ministérielle (Instruction publique et Beaux-Arts) relative à l' <i>Exposition universelle de 1900</i> . — Commission.....	96
Succession <i>Sabatier</i>	97
Election d'un <i>trésorier</i> en remplacement de M. <i>Verdier</i> , <i>démissionnaire</i> . — M. <i>F. Bruneton</i>	93-97
Election de deux <i>correspondants</i> : <i>Madame Marthe Boucoiran-Dubos</i> et M. <i>le colonel Robin</i> . — Leurs remerciements.....	97-98-99-101
Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts accuse réception des <i>Mémoires de 1897</i>	101

	Pages
M. <i>Fernand Bruneton</i> est nommé <i>Chevalier de la Légion d'honneur</i>	101
Fixation au 14 janvier 1899 de l'élection d'un <i>membre résidant</i> en remplacement de M. <i>Verdier</i> devenu <i>membre honoraire</i>	105
Visites officielles du 1 ^{er} janvier 1899.	106

ARCHÉOLOGIE

M. L'ABBÉ FRANÇOIS DURAND : <i>Saint-Amand-de-Théziers</i> , de M. <i>l'abbé Brun</i> (Rapport)	11
M. CARRIÈRE : Les donateurs d'objets antiques aux Musées.	30-47
M. BARDON : <i>Les populations primitives</i> , de M. <i>le général Pothier</i> (Rapport).	34
M. L'ABBÉ BOUISSON : <i>Topographie de Vauvert</i>	76-94
M. CARRIÈRE : <i>Brugetia</i>	88
M. BONDURAND : <i>Les criées d'Aramon</i>	99

HISTOIRE

M. BARDON : <i>Les débuts de l'exploitation du bassin houiller d'Alais</i> (et la suite).	32-56-61
M. DE CASTELNAU : <i>Un gentilhomme de province aux armées et à la cour de Louis XV et de Louis XVI, d'après sa correspondance</i>	56-58
M. L. D'ALBIOUSSE : <i>Le château ducal d'Uzès</i>	58
M. DAUDET : <i>Notizie storiche di Castelnuovo</i> , de M. <i>Colonna</i> (Rapport).	58
M. BRUNETON : <i>Le message du Président Mac-Kinley</i>	64
M. BARDON : <i>Biographie de JEAN FAUVETY</i> , par M. A. <i>Artozoul</i> (Rapport).	88

	Pages
M. BARDON : <i>Soumission des BENI-YALA</i> , par le colonel Robin (Rapport)	83
M. REINAUD : <i>La question des eaux à Nîmes</i>	91
M. L'ABBÉ FRANÇOIS DURAND : <i>Un confesseur de la foi, l'abbé Pialat</i> , par M. l'abbé Sarran (Rapport)..	101
M. PROSPER FALGAIROLLE : <i>Jean de Varanda</i>	105

HYGIÈNE ET MÉDECINE

M. BARRAL : <i>Les plantes et la santé</i> ...	99
--	----

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. A. CHANSROUX : <i>Le triomphe de Tartarin</i>	14
M. A. CHANSROUX : <i>Alphonse Daudet à Tarascon</i>	14
M. DE SARRAN D'ALLARD : <i>Autour de Calendal</i>	14
M. BENOIT GERMAIN : <i>Lettres inédites de Florian</i>	18
M. ROCAFORT : <i>Lamartine poète lyrique</i> , de M. Zyromski (Rapport).....	22
M. ROCAFORT : <i>L'éducation nationale à propos des DÉRACINÉS de M. Maurice Barrès</i>	23
M. L'ABBÉ JULIEN : <i>Un prédicateur du XV^e siècle</i> , OLIVIER MAILLARD.....	24
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Sur CYRANO DE BERGERAC</i> , de M. Edmond Rostand..	27
M. DE BALINCOURT : <i>Un académicien militaire au siècle dernier; le major d'Aigalliers</i>	30-44-46
M. G. FABRE : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie en 1897</i>	30-32-44-47

	Pages
M. ROCAFORT : <i>La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal.</i>	44-45-47
M. LE GÉNÉRAL BERTRAND : <i>A la frontière nord-est du Tonkin</i>	52
M. ROCAFORT : <i>Une nouvelle collection des vies des Saints</i>	58
M. ENJALBERT : <i>Quelques oblitérations du sens moral</i>	61
M. L'ABBÉ BASCOUL : <i>Essai biographique et littéraire sur M. le chanoine Delacroix</i>	63-76
M. ROCAFORT : <i>La France de la vigne et de l'olivier</i>	56
M. LE GÉNÉRAL BERTRAND : <i>Une excursion en Chine</i>	76
M. CLAUZEL : <i>En vacances !</i>	91
M. CLAUZEL : <i>Natoire et le chapitre de Saint-Trophime d'Arles</i>	94
M. CLAUZEL : <i>Natoire et le Cordon de Saint-Michel</i>	97
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Une thèse sur Walter Scott</i>	99
M. A. CHANSROUX : <i>Lou Caladoun</i>	99
M. ROCAFORT : <i>La loi morale et le sentiment religieux dans l'éducation universitaire</i>	101

POÉSIE

M. A. CHANSROUX : <i>Dans l'or des songes</i>	8
M. A. DUCROS : <i>Alphonse Daudet</i>	15
M. R. FÉVRIER : <i>Le berger — La foire du trois septembre. — Les deux mûriers. — A Montpellier-le-Vieux.</i>	18
M. A. DUCROS : <i>Les urnes de Nemrod (conte arabe)</i>	30-32-45-47
M. A. BIGOT : <i>Lou rinar et li rasin (fable patoise, posthume)</i>	30-32-45-50
M. L'ABBÉ P.-M. ROUX : <i>Christophe Colomb. — Bacon. — Les voix de Jeanne d'Arc</i>	32

	Pages
M. R. FÉVRIER : <i>Le rêve et l'action.</i>	
— <i>L'aigle.</i> — <i>Devant la mer.</i> .. 30-44	45-50
M. BENOIT-GERMAIN : <i>La femme vaillante</i>	52
M. A. CHANSROUX : <i>La Cloche</i>	52
M. L'ABBÉ PIERRE-MARIE ROUX : <i>Monseigneur Béguinot.</i> — <i>Pensées philosophiques.</i> — (Sonnets)....	61
M. L'ABBÉ PIERRE-MARIE ROUX : <i>Élégie (Mgr Besson)</i>	75
M. MAZEL : <i>Lis enfant de Nimes (I soci de la Courouno d'Or),</i> de M. Louis Bard.....	94
M. A. DUCROS : <i>Après la mort.</i> — <i>Crépuscule,</i> de Madame Marthe Boucoiran-Dubos.....	94
M. A. CHANSROUX : <i>Pâle reflet.</i> — <i>Vieilles filles</i>	97
M. MAZEL : <i>Après la St-Martin.</i> — <i>Fin de novémbre,</i> de M. Louis Bard....	97
M. A. CHANSROUX : <i>Pour Edmond Rostand,</i> auteur de CYRANO.....	101

SCIENCES

M. LAVERGNE : <i>Le phonographe et ses dérivés dans leurs applications récentes</i>	24
---	----

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES



Séance du 8 janvier 1898.

Conformément à sa décision du 4 décembre dernier, l'Académie de Nimes s'est réunie, le samedi 8 janvier 1898, pour sa première séance ordinaire de la nouvelle année.

Etaient présents : MM. Gustave Fabre, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Benoît-Germain, Allard, Maruéjol, Delamare, Bertrand, Lavergne, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1897 est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes par lui reçues depuis la dernière séance.

M. CAZALIS DE FONDOUCE, *correspondant*, a fait hommage de son travail sur les *Cachettes de Fondeur de Loupian, de la Boissière et de Butarès-Péret*.

M. le *président* rend compte des visites officielles du 1^{er} janvier.

M. le *secrétaire* communique la circulaire adressée à suite du CONGRÈS ORNITHOLOGIQUE

INTERNATIONAL pour la *Protection des oiseaux utiles à l'agriculture*, tenu à Aix-en-Provence, dans la salle de l'Hôtel de Ville, les 9, 10 et 11 novembre 1897.

Conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement, le scrutin est ouvert pour la nomination du *président annuel*. Sur 15 votants, M. de *Balincourt* obtient 14 suffrages ; il y a un bulletin blanc. En conséquence, M. de *Balincourt* est proclamé *président* pour l'année 1898.

M. *Maurin* décline la candidature au siège de *vice-président*. M. *Fabre*, devant sa résolution bien arrêtée, se fait l'interprète des regrets qu'elle inspire à la Compagnie et du respect dû à cette décision commandée par des considérations personnelles.

Le scrutin, ouvert pour l'élection du *vice-président*, donne, sur 16 votants, 15 voix à M. *Bardon* et 1 à M. *Maurin*. M. *Bardon* est, par suite, nommé *vice-président* pour l'année 1898.

M. *Fabre* remercie l'Académie de sa bienveillance qui a rendu sa tâche facile et douce, et le bureau de son concours dévoué. Il invite ensuite M. de *Balincourt* à le remplacer au fauteuil présidentiel.

M. de *Balincourt*, qui lui succède, remercie l'Académie du choix dont elle vient de l'honorer. Elle peut compter sur son zèle et son assiduité comme il compte sur la bienveillance de ses confrères. Il n'aura qu'à suivre les traces de son prédécesseur ; mais il n'a point l'ambition de le serrer de près. Comme *vice-président* et comme *président*, à la réception solennelle de M. Gaston Boissier, au congrès archéologique, il a atteint les sommets et s'y est maintenu. Le nouveau *président* ne souhaite que d'arriver au terme du voyage en suivant modestement la vallée.

M. le *président* donne connaissance de la lettre suivante de M. *Lenthéric*.

« Nîmes, 6 janvier 1898. »

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT
ET CHER CONFRÈRE,

» L'impossibilité dans laquelle je suis depuis plusieurs années d'assister régulièrement aux séances de notre Compagnie m'impose le devoir de donner ma démission de membre résidant. Ce n'est pas sans un très grand regret que je prends cette détermination, et je vous prie d'en transmettre la sincère expression à mes confrères.

» Je m'estimerais heureux si l'Académie voulait bien me permettre de ne pas rompre complètement les liens qui m'attachent à elle depuis longtemps et de lui communiquer quelquefois les études que je continue et qui font suite à mes précédents travaux auxquels elle a toujours témoigné une bienveillance dont je garde un reconnaissant souvenir.

» Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués et de mon affectueuse confraternité.

» Charles LENTHÉRIC. »

Après l'expression des regrets causés par une décision irrévocable, l'Académie, à l'unanimité, décerne à M. *Lenthéric* le titre de *Membre honoraire* (art. 8 du règlement). Le bureau est chargé de porter à M. *Lenthéric* le résultat de cette délibération.

M. le secrétaire fait connaître que le délai du concours de 1897 (31 décembre) est expiré sans qu'il ait reçu un seul mémoire à ce sujet.

M. *Clauzel* rend compte des plaidoiries qui ont eu lieu devant le tribunal civil, dans l'affaire de la succession Maumenet, les 30 et 31 décembre dernier. Les conclusions du minis-

tère public et le jugement ont été remis à une date ultérieure.

M. *Clauzel* donne lecture d'un sonnet envoyé par M. *Chansroux*, correspondant, et qui a pour titre : *Dans l'or des songes*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A la suite de la séance ordinaire, se réunit la Commission de publication.

Séance du 22 janvier 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président*; Verdier, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Bardon, Benoit-Germain, de Castelnau, Bruneton, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 8 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques qu'il a reçues des Sociétés correspondantes dans la quinzaine écoulée.

Il dépose, de la part des auteurs, les hommages suivants :

ALPHONSE ARTOZOUL, *correspondant* : *Biographie de Jean Fauvety, président du Tribunal révolutionnaire d'Orange*.

DOCTEUR AUGUSTE MARREL : *Recherches bactériologiques sur les eaux d'alimentation de la ville de Nîmes*.

PROSPER FALGAIROLLE, *membre non résidant* : *Jean-Jacob de Rossel baron d'Aigaliers*.

CHANOINE F. SAUREL, *corresponpant* : *Raymond de Durfort. — Etude d'histoire ecclésiastique*.

M. Bardon dit qu'il n'a point remercié ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait, à la dernière séance, en le nommant *vice-président*. Il ne pouvait accepter ces fonctions sans l'agrément des chefs de son administration de l'enregistrement. Aujourd'hui qu'il

a leur assentiment, il déclare les agréer avec reconnaissance et il se hâte d'exprimer à la Compagnie sa gratitude pour l'élection dont il a été l'objet.

M. *le président* dit qu'il s'est présenté, le dimanche 16 janvier, lendemain de la première représentation, sur notre Grand-Théâtre, de *Calendal*, opéra tiré de l'œuvre de M. *Frédéric Mistral*, chez ce dernier, en compagnie de MM. *Bardon* et *Clauzel*, pour offrir à notre éminent confrère, à cette occasion, et conformément à la décision prise par l'Académie dans sa séance du 4 décembre 1897, le titre de *membre honoraire*, en échange de celui de *correspondant*. Le départ rapide de M. *Mistral* n'a pas permis à la délégation de la Compagnie de le trouver à Nîmes. M. *le secrétaire perpétuel* lui transmettra par écrit la communication qu'on aurait voulu lui faire verbalement.

M. *le président* ajoute qu'il s'est présenté avec le *secrétaire perpétuel*, dans la matinée de la veille, chez M. *Lenthéric*, comme l'avait souhaité l'Académie, afin de le prier de retirer sa démission de *membre résidant* et de lui offrir, s'il persistait, le titre de *membre honoraire*. L'insistance des délégués n'ayant pu vaincre la résolution bien arrêtée de M. *Lenthéric* de prendre sa retraite, celui-ci a exprimé toute sa reconnaissance de la flatteuse proposition de le conserver dans la Compagnie comme *membre honoraire*, distinction qu'il est fier et heureux d'accepter.

M. *le secrétaire* communique le jugement rendu dans l'affaire *Maumenet*, par le tribunal, le 20 janvier courant.

On procède aux élections à l'ordre du jour.

Sont successivement nommés à l'unanimité :

MM. *Verdier*, réélu *trésorier*.

Maurin, » *biblioth.-archiviste*.

Daudet, élu *secrétaire adjoint*.

Ils acceptent tous les trois leurs fonctions respectives.

Sont adjoints au bureau pour former la

Commission du concours : MM. *Bondurand*, *Rocafort* et l'abbé *Delfour*.

La Commission des finances est composée, outre le bureau, de MM. *Clavel*, *Bruneton* et *Allard*.

M. *Clauzel* rend compte des décisions prises par la Commission de publication dans sa réunion du 8 janvier. Ses propositions sont approuvées. Le volume des MÉMOIRES DE 1897 contiendra donc les travaux suivants :

Outre les pièces liminaires et l'allocution de M. le président GUSTAVE FABRE à l'ouverture du Congrès archéologique, déjà imprimées,

1° *Inscription du temple de Vienne*, par M. BONDURAND, membre résidant.

2° *L'arc de triomphe d'Orange et son inscription*, par M. BONDURAND, membre résidant.

3° *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Académie de Nîmes*, par M. J. SIMON, membre résidant.

3° *Jean Dumas, conseiller et chambellan du roi*, par M. A. DE CAZENOVE, correspondant.

4° *L'exploitation du bassin houiller d'Alais sous l'ancien régime*, par M. BARDON, membre résidant.

5° *Contribution à l'histoire de l'École avignonnaise de peinture*, par M. G. BAYLE, correspondant.

6° *Sources incrustantes, modernes en Algérie, miocènes aux environs de Sommières*, par M. A. LOMBARD-DUMAS, membre non résidant.

7° *Alphonse Daudet*, poésie, par M. ALEXANDRE DUCROS, membre résidant.

A la suite de ces préliminaires, on arrive aux lectures annoncées.

L'Académie entend d'abord le rapport ci-dessous de M. l'abbé *François Durand* sur *Saint-Amant-de-Théziers*, de M. l'abbé *Brun* :

« Rien de plus agréable pour un curé que de vanter le saint de sa paroisse, mais quand au panégyrique, d'ordinaire facile, se joint

une étude historique et archéologique sur les monuments élevés en l'honneur de ce saint, le plaisir est non pas doublé mais centuplé. M. Brun, curé actuel de Théziers, s'est donné cette joie, et son étude sur Saint-Amant nous permettra de visiter en bonne compagnie un coin du département, de la plus curieuse antiquité.

» *Tedusia*, ancien nom de Théziers, était très probablement l'une des vingt-quatre localités arécomiques. Sa situation élevée, commandant à la plus grande partie de la belle plaine, formée par les apports du Gardon et du Rhône, l'a désignée comme un emplacement de choix, aux populations primitives. Les Romains ne manquèrent pas de s'y établir avec avantage. Des pierres tumulaires et une foule de débris prouvent surabondamment leur séjour en ce lieu fortifié par la nature.

» Le moyen-âge a bâti des murailles, une église avec tour d'observation, servant de clocher, de construction bizarre, en sa forme semi-circulaire. Le désir de la sécurité appela dans ses murs les habitants de Volpelières, situé à 200 mètres à peine de Théziers. L'église de ce bourg, dédiée à Saint-Amant, demeura isolée près de l'ancien village abandonné, mais le saint suivit la population et devint le patron de la paroisse de Théziers. Volpelières ayant disparu, la tradition a été amenée à désigner la vieille église par le nom de Saint-Amant de-Théziers.

« L'auteur étudie tour à tour l'ancienneté, l'avenue, l'extérieur et l'intérieur de la chapelle ou église de Saint-Amant. Puis il nous montre le buste du saint ; enfin l'histoire du puits, la vente du prieuré, le rachat et les traditions religieuses composent la dernière partie de son travail.

» La chapelle remonte au x^e siècle, si l'on en juge par les caractères de son architecture. Elle a dû, comme tant d'autres, succéder à un monument plus pauvre et remontant aux premiers jours du christianisme dans les Gaules.

» L'avenue de cyprès, qui conduit de l'ancienne voie romaine à la porte du sanctuaire, est bordée à certains endroits de tombeaux, dont plusieurs semblent remonter à l'époque gallo-romaine. On peut voir encore trois sarcophages monolithes.

» L'extérieur du monument est une masse imposante, lourde ; ses murs, aux parties qui reçoivent les arcs de dégagement, mesurent 2^m 50 d'épaisseur. Les contreforts sont peu saillants. La porte principale comprenait deux colonnes dont les chapiteaux, sculptés richement, frappèrent d'admiration un illustre visiteur, Alexandre Dumas fils ; les fûts ont été enlevés ; il en reste quelques débris parmi les objets recueillis dans un angle de la cour intérieure.

» Cette cour intérieure n'est que la première travée de l'église, dont la voûte a été ruinée par les guerres de religion, vers la fin du xvi^e siècle. Une partie de cette cour a été occupée par la construction d'un ermitage, qui ferme la partie intacte de la chapelle, aujourd'hui encore livrée au culte.

» Parmi les sculptures primitives qui décorent les chapiteaux et les corniches, il faut signaler le dragon infernal, Eve et Adam étendus morts près du tentateur, avec la pomme funeste à leurs pieds, les symboles des quatre évangélistes, l'homme, le lion, le bœuf et l'aigle.

» Le buste de Saint Amant, œuvre de la fin du xvii^e siècle (1694), porte les caractères évidents de l'influence du Bernin dans le Comtat où les pays riverains du Rhône vont le plus souvent acheter les objets d'art religieux.

» Le puits de Saint Amant est creusé à quelques mètres de l'église. On y vient encore demander par un acte de foi la guérison que refusent les remèdes ordinaires.

» Après diverses vicissitudes, le terrain de Saint Amant, ancien prieuré, a fini par devenir propriété de la fabrique de Théziers.

C'est justice. Un grand nombre de fidèles sont aujourd'hui, comme jadis, les ardents dévots de Saint Amant. Certains ne nomment jamais le protecteur de la paroisse sans faire précéder son nom du titre de « *grand* ». Les fiévres invoquent encore le grand Saint Amant, et la fête de Pâques ne serait pas complète si, dès une heure après midi, on n'allait, au chant de l'*o filii*, faire une visite au grand Saint Amant. Autre visite pour les Rogations ; mais la plus importante est celle du vœu de Saint-Roch, où l'on voit encore aujourd'hui (1898) le maire et l'adjoint, successeurs des consuls, la corde au cou et un cierge à la main près du curé, fermant la marche de la procession. A l'offertoire de la messe, ils viennent s'agenouiller aux côtés du prêtre, qui lit la formule du vœu, fait en 1720 le 19 janvier, à l'occasion de la peste de Marseille.

» La dernière visite a lieu le 4 novembre, fête du grand Saint Amant ; elle est chômée par tous les habitants, jusqu'à ce jour. Le buste du saint, qui a été porté à son ancienne chapelle pour la Saint-Roch, retourne ce jour-là à Théziers en compagnie de Saint Roch, amené tout exprès pour reconduire celui que sa fête avait éloigné de l'église paroissiale.

» Telle est l'œuvre de M. Brun, curé de Théziers. Son œuvre de patient labeur et de longues recherches ne peut qu'augmenter la dévotion au grand Saint Amant, déjà tant aimé de ses paroissiens. »

M. *Bardon* donne ensuite connaissance de l'envoi de M. *Chansroux*, correspondant, sous ce titre : *Le triomphe de Tartarin ; Alphonse Daudet à Tarascon*.

M. *Rocafort* communique, en troisième lieu, le manuscrit de M. *de Sarran d'Allard*, correspondant, lequel est intitulé : *Autour de Calendal*.

Enfin, M. *Clauzel* lit la poésie que M. *Alexandre Ducros*, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance, avait écrite pour

Alphonse Daudet, au lendemain de la mort de notre illustre compatriote. Cette pièce, comme il vient d'être dit, sera insérée au volume des MÉMOIRES DE 1897.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Présents : MM. le comte de Balmécourt, par-
sident ; Vialat, Boudurand, Clavel, Marsel,
Gustave Fahn, Barbon, Benoît-Germain,
Rouand, Rocourt, Maréchal, Delmas, gé-
ral Bertrand, membres résidents ; Clavel,
secrétaire adjoint.
La procès verbal de la séance du 25 janvier
est lu et adopté.
M. le secrétaire expose les publications
périodiques du Journal de la Société
d'envoi des sociétés correspondantes.
Il communique les deux lettres suivantes de
M. Loubert et l'Académie des Sciences.
Paris, le 27 janvier 1898.
Monsieur et cher confrère,

Je suis très touché de votre lettre et les
sentiments que vous exprimez à l'Académie à bien
votre honneur. Je vous en remercie de
recommandant de leur remettre de ma part.
Elle veut bien me remettre par les lieux de
l'Académie, les deux lettres que vous m'avez
envoyées et j'en ai apprécié tout le prix.
Je dois beaucoup à la sympathie bienveil-
lante de notre Compagnie pour toutes mes
études passées ; j'espère qu'elle me la conti-

Séance du 5 février 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bardon, Benoît-Germain, Reinaud, Rocafort, Maruéjol, Delamare, général Bertrand, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 22 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qu'il a reçues dans la quinzaine d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il communique les deux lettres suivantes de MM. *Lenthéric* et *Frédéric Mistral* :

« Nîmes, 27 janvier 1898.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

» Je suis très touché de votre lettre et très sensible aux regrets que l'Académie a bien voulu me témoigner. Je vous serai très reconnaissant de l'en remercier de ma part. Elle veut bien me retenir par les liens de l'honorariat. Ces liens seront précieux pour moi et j'en apprécie tout le prix.

» Je dois beaucoup à la sympathie bienveillante de notre Compagnie pour toutes mes études passées ; j'espère qu'elle me la conti-

nuera pour mes travaux à venir et je serai toujours heureux d'entretenir avec elle des rapports d'affectueuse confraternité.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de mes sentiments bien affectueusement dévoués.

» Charles LENTHÉRIC. »

« Maillane (Bouches-du-Rhône). »

« MONSIEUR ET EXCELLENT CONFRÈRE,

« J'ai bien regretté de n'avoir pu me rencontrer avec vous, lors de mon dernier voyage à Nîmes, mais je vous dis tout de suite que je serai heureux de recevoir le titre de membre honoraire de l'Académie de Nîmes que vous voulez bien m'offrir au nom de votre illustre Compagnie littéraire. J'ai toujours compté chez elle de nombreux bons amis et l'honneur que vous me décernez ne pourra qu'augmenter ma gratitude pour elle.

» Recevez, cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» F. MISTRAL. »

M. le président consulte la Compagnie, conformément aux dispositions réglementaires (articles 15 et suivants), sur la déclaration de vacance des sièges de M. *Lenthéric*, *membre résidant*, devenu *membre honoraire*, et de M. *Charles Gide*, *membre non résidant*, démissionnaire.

La double vacance est déclarée. En conséquence, le registre des présentations pour le remplacement de ces membres sera ouvert au

commencement de la prochaine séance fixée au 19 de ce mois et clos à la fin de la réunion suivante (5 mars).

L'ordre des lectures annoncées appelle celle de M. *Benoît-Germain* : *Lettres inédites de Florian*.

M. *Clauzel* donne ensuite connaissance de quatre pièces de poésie envoyées par M. *Raymond Février*, *membre non résidant*. Elles sont intitulées :

Le berger.

La foire du trois septembre.

Les deux mûriers.

A Montpellier-le-Vieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 février 1898.

Présents : MM. Bardon, *vice-président*, remplaçant au fauteuil de la présidence M. le comte de Balincourt absent ; Verdier, Bondurand, Clavel, Benoît-Germain, de Castelnau, Reinaud, Allard, Daudet, Rocafort, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 février est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les envois qu'il a reçus dans la dernière quinzaine des publications périodiques des Sociétés savantes.

Il y joint, de la part de leurs auteurs, les hommages suivants :

ERNEST ZYROMSKI : *Lamartine poète lyrique*.

GALIEN MINGAUD : *Rapport sur les travaux de la SOCIÉTÉ D'ETUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES pendant l'année 1897*.

GALIEN MINGAUD : *Découverte d'objets abandonnés dans une ancienne exploitation de Galène argentifère aux environs de Saint-Jean-du-Gard*.

M. le secrétaire, rapporteur, rend compte des délibérations de diverses commissions, qui se sont réunies, le samedi 12 février, successivement, à quatre heures, quatre heures et demie, et cinq heures.

A la Commission du concours assistaient : MM. de Balincourt, Bardon, Clauzel, Daudet, Verdier, Bondurand, abbé Delfour.

Le sujet proposé serait une *Etude d'histoire relative au département du Gard*. Les concurrents, libres de choisir une localité, un château, un établissement religieux, une institution civile, la philologie, devraient arrêter leur travail à la Révolution. Ces indications sont adoptées à l'unanimité.

La Commission des finances comprenait MM. de Balincourt, Bardon, Clauzel, Daudet et Verdier. Après avoir examiné en détail les comptes présentés par M. le trésorier avec pièces et observations à l'appui, elle a décidé d'en proposer l'approbation avec félicitations à M. Verdier pour son heureuse gestion des deniers de la Compagnie. Ces comptes se résument de la façon suivante :

Exercice 1897, arrêté au 31 décembre

Recettes	5.795 80
Dépenses.	3.282 90
Excédent actif.....	<u>2.512 90</u>
représenté par	
Compte de Gaidan.....	2.203 05
Encaisse argent, jetons argent et cuivre.....	309 85
	<u>2.512 90</u>

Détail des Recettes

Report de 1896.....	2.806 45
35 cotisations (membres résidants).	1.050 »
24 — (membr. non résid.).	360 »
31 — (correspondants).....	310 »
4 diplômes	40 »
Subvention municipale ..	500 »
— départementale	600 »
Vente de volumes.....	44 90
Remboursement de médailles.....	50 35
Agios.....	34 10
	<u>5.795 80</u>

Détail des dépenses

424 jetons de présence.....	212 »
Compte de Gervais.....	217 50
— de Chautard.....	100 »
— de Fourgeaud.....	10 »
— de Chastanier.....	1.184 75
Médailles d'argent et de cuivre distribuées.....	40 50
<i>Annales du Midi</i>	12 »
Prix de l'Académie.....	150 »
<i>Revue du Midi</i>	10 »
Achat d'écrins.....	41 75
Compte de Bonnet, menuisier.....	251 35
Séance publique.....	81 80
Succession Maumenet : contributions, voiture, eaux, sommes données à l'exécuteur testamentaire.....	802 45
Contributions Jonquières.....	32 70
Correspondance, envoi de volumes.....	40 »
Quittances non recouvrées et frais.....	96 10
	<hr/>
	3.282 90
	<hr/> <hr/>

M. *le rapporteur* fait remarquer que les sommes avancées pour *la succession Maumenet* seront remboursées à la caisse de la Compagnie par cette liquidation et que, par suite, l'actif est en réalité plus fort qu'il est indiqué par ces chiffres.

L'Académie, en conformité des propositions de la Commission, approuve ces comptes et ces explications. Elle remercie M. *Verdier* de son dévouement intelligent. Ce vote a lieu à l'unanimité, moins la voix du trésorier qui s'abstient pour obéir à l'article 40 du règlement.

M. *Clauzel* termine en rapportant les résolutions de la *Commission Maumenet* à laquelle assistaient MM. *de Balincourt, Bardon, Clauzel, Daudet, Verdier, Maurin, Robert* et *Maruéjol*. A l'unanimité, la Commission a conclu en faveur de l'appel à relever du jugement du 20 janvier dernier et indiqué

comme avoué à la Cour, pour représenter la Compagnie, M^e Henry Boyer. Cette décision est unanimement adoptée.

Enfin, M. *le secrétaire* dit que, suivant l'avis du bureau, la séance publique annuelle de 1898 pourrait être fixée au jeudi 12 mai prochain. Cette date est acceptée.

A la suite de ces préliminaires, on entend les lectures à l'ordre du jour.

M. *Rocafort* présente le rapport suivant sur l'hommage qui vient d'être fait à l'Académie de l'ouvrage de M. Ernest Zyromski sur *Lamartine poète lyrique* :

« Lamartine n'est pas un poète, c'est la poésie même. Il épuise toutes les richesses sentimentales, pittoresques, musicales de ce beau mot, banal et mystérieux. Impérieusement il enlève l'âme dans le rêve, et quand il l'a quittée, comme une lyre qui vient d'être touchée, elle vibre longtemps encore. C'est le cas de M. Zyromski. Peu de lecteurs ont senti Lamartine avec la même puissance d'intensité que lui, peu de critiques en ont parlé avec autant d'amour. Mais l'amour, qui aveugle le commun des esprits, a aiguisé la finesse pénétrante du sien. Avec une curiosité qui ne craint pas de paraître parfois minutieuse, M. Zyromski a entrepris de remonter à la source du génie de son poète et de démêler de quoi il est composé. Cela nous a valu sur l'influence de la Bible, de Pétrarque, de Chateaubriand, d'Ossian et de l'Italie, des pages neuves et d'une délicatesse d'analyse raffinée. Ce n'est pas que M. Zyromski, à la suite de Taine, soit de ceux qui s'imaginent tenir le secret d'un artiste quand ils l'ont replacé dans son milieu et qu'ils ont compté les aspects divers de son génie. Idéaliste ardent et convaincu, il sait que l'âme est une force irréductible, dont on peut constater l'originalité, sans réussir à l'observer en elle-même, parce qu'elle est infinie et changeante. Tout au moins il étudie la vie de celle de Lamartine, vie libre et passionnée, *lyri-*

que dans toute la force et toute l'ampleur du terme, qu'elle tombe à la désolation ou quelle chante des hymnes de triomphe. Et cette vie s'est communiquée à l'extérieur au moyen de souffles et de parfums, de sons, de reflets et d'images, que le critique passe en revue sans pédantisme ni sécheresse, égal à son sujet par les ressources d'un style tour à tour coloré, nerveux, chaud, subtil, et, au besoin, précieux.

» M. Zyromski est nimois : il nous est cent fois plus agréable, à ce titre, de le féliciter d'un si bel ouvrage. »

M. Rocafort donne ensuite communication de son travail sur L'ÉDUCATION NATIONALE à propos des DÉRACINÉS de M. Maurice Barrès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 5 mars 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Bardon, Benoît-Germain, abbé Julien, Reinaud, Daudet, Rocafort, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées dans la quinzaine.

Il fait hommage, de la part de l'auteur, de la brochure suivante :

HENRI MAZEL, *correspondant* : *Considérations psychologiques autour de l'AFFAIRE DREYFUS.*

On passe aux lectures annoncées.

M. *Lavergne* communique son étude sur *Le phonographe et ses dérivés dans leurs applications récentes.*

A la suite des explications théoriques fournies par M. Lavergne, on procède à diverses expériences d'impression et l'on entend quelques auditions avec un appareil apporté par son propriétaire qui est admis à ce moment et dans ce but à la réunion. C'est comme l'illustration pratique et aussi instructive qu'intéressante du curieux travail qui vient d'être soumis à la Compagnie.

M. *l'abbé Julien* donne ensuite connaissance de son mémoire sur *Un prédicateur du XV^e siècle* : OLIVIER MAILLARD.

L'Académie clot le registre des présentations pour un siège de *membre résidant* et pour une place de *membre non résidant*, selon sa décision du 5 février dernier. Après constatation des dates d'inscription des candidatures (19 février 1898), elle fixe l'élection du *membre résidant* au samedi 19 mars courant et celle du *membre non résidant* au samedi 14 mai prochain (art. 22 du règlement).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 mars 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Mazel, abbé Goifton, Gustave Fabre, Maurin, marquis de Valfons, de Curières de Castelnau, Bruneton, abbé Julien, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 1898 est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis cette date.

Il offre l'hommage suivant de la part de l'auteur :

FERDINANDO COLONNA DE PRINCIPI DI STIGLIANO : *Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli*.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin de 1897*.

On procède à l'élection à l'ordre du jour. 18 votants prennent part au scrutin qui donne l'unanimité des suffrages à M. *Michel Jouve*, *Docteur en droit, Conseiller à la Cour d'appel de Nîmes*, lequel est, en conséquence, proclamé *membre résidant* en remplacement de M. *Charles Lenthéric*, devenu *membre honoraire*.

M. *Clauzel, secrétaire perpétuel*, spécialement chargé de suivre la liquidation de la succession d'Edouard Maumenet, donne connaissance de l'expertise dressée, le 14 mars courant, par M. *Fernand Maruéjol*, sur la

demande de l'Académie, pour l'évaluation des immeubles dépendant de cette succession, et dont la vente est poursuivie. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

En conséquence, l'Académie, confirmant sa décision du 29 mai dernier, vote de plus fort la mise en vente aux enchères publiques des trois immeubles de la succession Edouard Maumenet sur les mises à prix fixées par l'expert :

Domaine du mas de Martaud.	60.000 fr.
Maison à Nîmes, rue Deyron, 4	60.000
— — Plate - forme	
de la Fontaine	25.000

Pour parer à toute éventualité, la Compagnie estime que le cahier des charges devra contenir une clause spéciale permettant d'abaisser sur l'heure les mises à prix en cas de carence d'offre sur celles ci-dessus indiquées.

M. *Clauzel* est de nouveau chargé de poursuivre le plus rapidement possible la réalisation de l'actif successoral.

M. *l'abbé Delfour* donne ensuite lecture de son étude critique sur *Cyrano de Bergerac*, la nouvelle pièce de M. Edmond Rostand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 2 avril 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Bardon, marquis de Valfons, Bruneton, Enjalbert, Daudet, Rocafort, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, Jouve, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques reçues des Sociétés correspondantes depuis cette date.

Il dépose les ouvrages suivants que leurs auteurs offrent en hommage à l'Académie :

RAYMOND FÉVRIER, *membre non résident* :
Au pays Cévenol, poésies.

LOMBARD-DUMAS, *membre non résident* :
Le Docteur Bernardin Martin, notice biographique.

M. le *président* souhaite la bienvenue à M. Jouve, dernièrement élu *membre résident*. Il dit que la tradition qui veut un magistrat au sein de la Compagnie avait subi depuis quelque temps une lacune que la récente nomination de M. le conseiller Jouve vient heureusement combler.

M. Jouve remercie M. le président de sa courtoisie et l'Académie de l'honneur fait à sa personne et à la magistrature. Il promet son assiduité aux travaux de la Compagnie. Il ajoute qu'il apprendra à l'école de ses confrères l'art délicat et tout nouveau pour lui d'être académicien.

M. *Enjalbert* offre un daguerréotype du poète *Jean Reboul*, qui fut une gloire de son pays et de la Compagnie. Ce portrait a l'avantage de représenter le défunt à l'époque de sa jeunesse, tandis que, en général, les reproductions de ce personnage ont popularisé ses traits dans un âge avancé.

M. *Enjalbert*, à qui un nombre important de manuscrits inédits de notre regretté confrère A. *Bigot* a été confié par sa veuve, propose, au nom de cette dernière, d'étudier la question de savoir si une publication utile n'en pourrait être faite.

M. *le secrétaire perpétuel* rappelle que semblable question avait été posée au lendemain de la mort de *Bigot* et que certaines difficultés en avaient retardé ou empêché la solution. Il est d'avis que la Commission, qui fut alors nommée dans le but de la suivre, soit à nouveau chargée de s'en occuper, sur les nouvelles informations apportées par M. *Enjalbert*. L'Académie approuve cette motion, confirme les pouvoirs antérieurement donnés dans ce but au bureau et à MM. *Simon*, *Mazel*, *Enjalbert*, *Reinaud* et *Maruéjol*.

M. *le secrétaire* dépose le PROGRAMME D'UN CONCOURS DE POÉSIE ouvert pour l'année 1898 par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES SCIENCES ET DES ARTS séant à Douai.

Il communique une demande de souscription du Comité d'érection du MONUMENT DUCHENNE à Boulogne-sur-Mer. Selon d'anciens et constants errements, l'abstention est adoptée.

M. *le secrétaire perpétuel* indique qu'il a, depuis la dernière réunion et sans tarder, complété, avec les documents nouvellement reçus et exigés, le dossier précédemment remis à la Préfecture pour la vente poursuivie des immeubles *Maumenet*, conformément à la délibération prise ce jour-là dans ce but.

Il fait confirmer la fixation de la séance publique annuelle au jeudi 12 mai prochain, huit heures et demie du soir. Le programme,

ainsi arrêté après discussion, comprendra :

1. M. DE BALINCOURT, *président* : *Un académicien militaire au siècle dernier.*

2. M. GUSTAVE FABRE, *président en 1897* : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année.*

3. M. ALEXANDRE DUCROS : *Les urnes de Nemrod* (conte arabe), poésie.

4. M. ROCAFORT : *La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal*

5. M. CARRIÈRE : Les donateurs d'objets antiques aux Musées.

6. Concours ouverts pour 1898 et 1899.

7. M. RAYMOND FÉVRIER : *Devant la mer*, poésie.

8. M. ALEXANDRE DUCROS : *Lou Rinar et li rasin* (fable patoise, posthume, de A. BIGOT).

On passe aux lectures.

M. le *président* fait connaître son étude sur *Un académicien militaire au siècle dernier, le major d'Aigalliers*. Ce travail, destiné à l'ouverture de la prochaine séance publique, est unanimement approuvé.

Enfin, M. *Gustave Fabre* lit une fable patoise (posthume) de M. A. *Bigot* : LOU RINAR ET LI RASIN, qui déjà, l'an dernier, avait été avec d'autres soumise à la Compagnie et proposée avec elles pour les prochaines séances publiques. Elle est acceptée et indiquée comme devant figurer au programme de celle du 12 mai 1898.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 avril 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Bardou, Ducros, Benoît-Germain, Reinaud, Barral, abbé Delfour, Delamare, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril est lu et adopté.

M. *Maurry*, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban, est, sur la présentation de M. le pasteur Gustave Fabre, et conformément à l'article 44 du règlement, admis par le bureau à la séance.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues dans la dernière quinzaine.

Il y joint, de la part de l'auteur, *membre honoraire*, l'hommage suivant :

GÉNÉRAL POTHIER : *Les populations primitives. — Essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes.*

M. *le docteur Barral* remet à M. *le président* une lettre du 15 courant dans laquelle M. *le docteur Reboul* annonce qu'il a « l'honneur de faire hommage à l'Académie d'un volume renfermant un certain nombre de ses mémoires publiés de 1888 à 1897 et la liste de ses travaux pendant cette période. » Ce volume relié a pour titre :

Mémoires et travaux de chirurgie et d'anthropologie du DOCTEUR JULES REBOUL, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Nîmes, etc.

M. le président rappelle le récent décès, survenu à Paris, de M. *Frédéric Béchard*, membre honoraire depuis le 22 février 1890 et, précédemment, *membre résidant* depuis le 14 avril 1888. Les regrets causés par la perte de ce confrère qui occupa une place importante dans la littérature contemporaine, seront consignés au procès-verbal.

L'Académie, selon sa tradition, rejette une demande de subvention qui lui est adressée de Jargeau, par circulaire du 3 courant, par le COMITÉ pour l'érection du MOMUMENT de JEANNE D'ARC, blessée au combat de Jargeau, le 12 juin 1429.

A la suite de ces préliminaires, on passe aux lectures annoncées. On entend d'abord celles destinées à la prochaine séance publique.

M. *Gustave Fabre* commence par son *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1897*, année de sa présidence. Il réunit les suffrages de la Compagnie.

M. ALEXANDRE DUCROS continue par la lecture de la *fable patoise* (posthume) de A. *Bigot*, *Lou Rinar et li rasin*, imitation de celle de La Fontaine, qu'il se charge de produire en public à la séance annuelle.

Il fait adopter, pour compléter le programme de cette même réunion, sa pièce de vers intitulée : LES URNES DE NEMROD, *conte arabe*.

Enfin, M. *Bardon* fait connaître un fragment important de son étude sur *Les débuts de l'exploitation du bassin houiller d'Alais*.

En outre, M. le secrétaire communique trois sonnets, adressés par M. *Pierre-Marie Roux*, curé d'Aujargues, sous ces titres : *Christophe Colomb*. — *Bacon*. — *Les voix de Jeanne d'Arc*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 30 avril 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Bardon, Ducros, Benoît-Germain, abbé Julien, Reinaud, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, Delamare, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté,

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques reçues dans la quinzaine écoulée d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il y joint, de la part des auteurs, les hommages suivants :

HENRI MAZEL, *correspondant* : *L'hérésiarque*, drame en cinq actes et en prose.

ED. PIETTE ET J. DE LA PORTERIE : *Etudes d'ethnographie préhistorique. — Fouilles à Brassempouy, en 1896.*

CHANOINE ROMAN : *Essais poétiques et littéraires.*

M. le *président* communique une lettre, en date du 24 courant, dans laquelle M. Belz de Villas écrit de Paris pour lui demander de faire partie du comité du monument ALPHONSE DAUDET à Nîmes.

M. le *secrétaire* donne lecture d'un entrefilet paru dans le journal *Le Nord* (numéro du 20 avril 1898) et qui a trait au même projet. Il l'a reçu également de M. Belz de Villas.

Après un échange d'observations entre divers membres, parmi lesquels M. Reinaud,

mairie de Nîmes, M. le président est autorisé à répondre favorablement à la proposition qui lui a été adressée, sous réserves des déterminations à prendre après la visite annoncée de M. Belz de Villas.

M. Bardon présente le rapport suivant sur le récent hommage de M. le général Pothier :
LES POPULATIONS PRIMITIVES :

I

« Une des lois imposées à l'humanité est le déplacement.

» L'histoire nous en donne des preuves nombreuses ; les causes qui provoquent les migrations sont aussi bien connues ; il est donc à présumer qu'il y a eu des migrations dans les temps préhistoriques. N'est-il pas possible de constater ces déplacements ? Tel est le problème qu'a cherché à résoudre le général Pothier dans un livre qu'il vient de faire paraître : « Les Populations Primitives ».

« Les souvenirs des anciens âges que l'on a recueillis, dit-il, peuvent se classer dans les trois catégories suivantes : 1^o des ossements humains et des restes de festin ; 2^o des objets d'armement et d'outillage ; 3^o des tombeaux... L'étude des tombeaux révèle les pratiques adoptées par les différents peuples anciens pour rendre à leurs morts les honneurs de la sépulture ; elle permet de constater dans ces cérémonies des usages qui constituent un véritable caractère ethnique »

« Le général Pothier nous conduit d'abord dans les cimetières des populations mégalithiques.

» Etant à Tarbes l'auteur, rencontra une allée couverte complètement dissimulée sous un amas de terre ayant la forme d'un cône aplati, haut de 2 m. 50 c. et dont la base était un cercle de 30^m de diamètre ; il y pénétra, ramassa vers le seuil de la grotte quelques

ossements humains. Enfin il remarqua dans la crypte les restes d'un cadavre avec une pointe de lance en silex poli et une hache en diorite. Pêle-mêle sur le sol il y avait des débris de poteries et des ossements de plusieurs individus.

» Une autre fois, le général se met à déblayer un massif ; ses aides enlèvent 1200 mètres cubes de terre ; il arrive à un dolmen dont la table, en marbre de Lourdes, était longue de 3^m60, large de 2^m30, épaisse de 0^m40 ; en avant de chacune des parois latérales, il voit des pierres qui affectent des formes spéciales. Dans la crypte qui a 3^m de long sur 1^m25 de large, et 1^m40 de hauteur, il y a un squelette, des outils, une petite hache votive en pierre, percée à sa partie la plus effilée d'un trou de suspension ; à gauche du squelette deux vases ; autour du dolmen une vaste enceinte circulaire sert de limite à un terrain consacré sur lequel ont été placés les ossements de trois individus au moins.

» Ce que le général Pothier accomplissait à Tarbes, d'autres le faisaient ailleurs.

» Je n'ai pas à retracer ici les travaux d'Auguste Pelet, de Dumas, de Germer-Durand, d'Aurès, de Flouest, d'Adrien Jeanjean, d'Ollier, de Marichard, pour ne citer que les archéologues ayant appartenu à l'Académie de Nîmes, et dont nous regrettons encore la mort, qui se sont occupés avec tant d'ardeur des monuments mégalithiques du Gard. Vous en trouverez du reste un excellent résumé dans le volume des Mémoires de l'Académie de 1893

« Le nombre des dolmens signalés en France, dit l'auteur, est considérable ; les seuls départements où leur présence n'ait pas été reconnue sont ceux situés à l'est, parallèlement à la vallée du Rhône et se prolongeant au nord sur le bassin du Rhin. »

» Le nombre total des dolmens répartis dans les autres départements s'élève à environ 2900 dont 1821 constituent deux groupes importants, l'un à l'ouest, en Bretagne et en Ven-

dée..., l'autre au sud du massif central dans les départements de l'Ardèche, de la Lozère, de l'Aveyron et du Lot... et le général Pothier a soin d'ajouter qu'on en découvre chaque jour de nouveaux.

» Evidemment les fouilleurs contemporains ne peuvent espérer de signaler de ces monolithes comme celui de Locmariaquer (Morbihan), aujourd'hui en quatre morceaux, qui, lorsqu'il était debout, mesurait 21^m de hauteur et pesait 200.000 kilog. ; mais il est certain que les archéologues contemporains peuvent encore avoir des rencontres intéressantes. Qu'ils se rappellent qu'un colonel anglais a compté 2129 dolmens, rien que dans le district indien de Bellary. Ce chiffre ne doit pas nous surprendre; les tribus mégalithiques ont d'abord occupé la péninsule hindoustannique; elles ont ensuite traversé le plateau de l'Iran; arrivées aux montagnes du Caucase, une partie d'entre elles les ont franchies; les autres se dirigeant vers le sud-ouest ont établi leur séjour en Syrie et en Palestine; celles qui ont continué leur migration ont occupé le Daghestan, la Crimée, la Valachie, la Bulgarie, la Moldavie, la Galicie et débouché dans la plaine de l'Allemagne du Nord.

» Mais laissons parler l'auteur :

« La trajectoire qu'a parcourue le peuple des
« dolmens traverse en général les terrains de
« formation géologique récente, les terrains
« quaternaires qu'un exhaussement de la mer
« aurait facilement submergés. La végéta-
« tion arborescente ne s'était pas développée
« sur ces amas de terre et de cailloux roulés qui
« avaient comblé les vallées des grands cours
« d'eau. L'herbe en revanche y poussait en
« abondance et fournissait aux troupeaux la
« nourriture quotidienne. Le pasteur en se
« déplaçant dans les plaines indéfinies qui se
« présentaient devant lui pouvait vivre sans
« souci de l'avenir.

« Mais la population des tribus augmentant
« sans cesse et, peut-être, certains phénomènes

« géologiques déterminèrent un afflux nouveau
« dans des régions si favorisées ; il fallut aug-
« menter l'amplitude des déplacements. Le
« pasteur fut conduit par le chemin de la
« grande steppe vers les rivages de la Baltique
« et de la mer du Nord. Là, sa quiétude fut
« troublée.

« A mesure qu'il s'avavançait vers le nord, la
« steppe était moins fertile. Le climat, plus
« rude, ne favorisait pas la végétation ; le froid
« avait, sur la vitalité des troupeaux mal nour-
« ris, une influence fâcheuse qui en diminuait
« chaque jour le nombre. A cela venaient
« s'ajouter des difficultés sans cesse croissan-
« tes pour le changement du campement. Au
« moment même où la stérilité du sol exigeait
« de plus fréquents déplacements, le mouve-
« ment dans la steppe devenait plus difficile,
« car, en se rapprochant de la mer, les cours
« d'eau, larges et profonds, étaient un obstacle
« presque insurmontable.

« Il est probable qu'il se produisit alors bien
« des catastrophes et que la plaine de l'Alle-
« magne du Nord fut le théâtre de drames
« émouvants. Le froid, la famine, les incidents
« inhérents à la recherche de nouveaux moyens
« de subsistance ont fait, sans doute, parmi
« les pasteurs, jadis si heureux, venus du sud-
« est, de nombreuses victimes.

« La diminution du bétail fut compensée
« par les produits de la pêche. La faune fluvia-
« tile était abondante ; elle servit à l'alimen-
« tation du pasteur pris au dépourvu. Mais il
« en est de la pêche comme de la chasse ; la
« facilité de se procurer, par un travail at-
« trayant, la nourriture quotidienne, développe
« l'imprévoyance ; on détruit plus de poissons
« qu'on ne peut en consommer. Pour ce motif,
« le pêcheur fut bientôt obligé de s'éloigner des
« bords des fleuves, de s'avancer au centre des
« grands estuaires et d'atteindre la haute mer.
« L'exercice de la pêche exigea le développe-
« ment de l'art de la navigation.

« Cette évolution nouvelle des tribus méga-

« lithiques fut l'origine de leurs brillantes
« destinées.

« Leurs marins, en effet, s'étendirent pro-
« gressivement dans les pays scandinaves,
« dans les îles britanniques, en Gaule, dans
« la péninsule Ibérique et, de là, dans toute la
« Méditerranée. »

» Mais toutes ces tribus ont un rite funé-
raire uniforme ; elles construisent des cryptes
avec de grosses pierres brutes ; dans ces cryp-
tes, on ne dépose les corps qu'après la décom-
position complète des chairs. A côté des os
humains, on trouve seulement des objets de
fabrication locale, *œuvres individuelles* plutôt
que produits industriels ; les armes ne sont
qu'en pierre polie ; les poteries ont une forme
particulière.

» L'auteur en conclut que ces populations
avaient une origine commune, que toutes
voulaien^t assurer à leurs morts un repos éter-
nel.

» La route qu'elles ont suivie permet aussi
de déterminer leur état social aux différentes
étapes de leur migration ; partout elles ont
rencontré des populations troglodytiques inca-
pables de leur résister ; la raison en est celle-
ci : les tribus mégalithiques se livrant à l'in-
dustrie pastorale formaient un groupe plus
compact que les chasseurs obligés de s'isoler
les uns des autres pour trouver en quantité suf-
fisante le gibier nécessaire à la subsistance de
leurs familles.

II

» L'auteur passe aux tribus du rite de l'in-
cinération. Conformément à ce qu'il a fait
pour le peuple des dolmens, il décrit toutes
les nécropoles à incinération que les archéolo-
gues ont découvertes en Asie ou en Europe, et
recherche les migrations accomplies par ces
tribus.

» Les peuples incinérateurs évitent les plai-

nes basses et marécageuses ainsi que les pics aux flancs couverts de forêts et à la cime neigeuse. Très différentes des tribus mégalithiques qu'attiraient les vastes étendues des steppes, les plaines basses, les régions traversées par de larges rivières, les populations du rite de l'incinération ont au contraire recherché des steppes moins étendues ; elles ont habité des plateaux à 400 ou 500 mètres d'altitude ; en repérant sur une carte les positions de leurs sépultures, on reconnaît que les lignes réunissant ces positions les unes aux autres correspondent à des traces de chemins, d'abord simples pistes, appelés à devenir petit à petit de véritables voies de communication dans le sens que nous donnons à ce mot. Dans les régions qu'elles occupent, les pâturages ont peu d'étendue ; aussi les incinérateurs se livrent-ils à l'agriculture ; ils cultivent dans l'Attique comme en Provence l'olivier dont l'huile leur est indispensable. Les ossements recueillis dans les fouilles nous démontrent l'existence, dans les troupeaux, du cheval, du bœuf, du mouton et du porc ; ce dernier surtout apparaît dans les débris des repas des funérailles.

» Le développement de l'art agricole a imposé la substitution de la vie sédentaire à la vie nomade ; la maison a remplacé la tente ; le mobilier fourni par des ouvriers spéciaux, potiers, sculpteurs, forgerons, s'est perfectionné ; l'industrie métallurgique a fait des progrès très sensibles ; que d'outils, que de parures dans leurs tombeaux ; suivant une comparaison ingénieuse de l'auteur, les incinérateurs vivent comme les Kabyles ; les sociétés mégalithiques vivaient comme les Arabes du sud de l'Algérie.

» Evidemment les peuples mégalithiques et les tribus du rite de l'incinération se sont trouvés en contact en certains points de leurs migrations ; les premiers ont trouvé dans les nouveaux venus des auxiliaires utiles à cause de leur habileté dans les arts usuels ; mais

quelle divergence dans leur idée de la destinée de l'homme. Les nouveaux venus érigent leurs tumulus sur les points culminants, aux carrefours des chemins les plus fréquentés ; le passant de la tribu et même l'étranger rendent un culte au mort dont le souvenir se perpétue ainsi de génération en génération ; de temps en temps parents et amis viennent apporter des offrandes propitiatoires qui apaisent les mânes ; après les libations on chante des hymnes. Pour eux le cadavre est l'enveloppe d'une matière subtile, l'âme, retenue dans ce monde par des attaches corporelles ; il a fallu supprimer complètement ces dernières pour permettre à l'autre partie de s'élever au pays des ancêtres ; le feu a opéré ce miracle, mais on conserve pieusement les résidus de la combustion. Aussi ce rite funéraire durera longtemps. Vous vous souvenez des funérailles de Patrocle dans l'Iliade et de celles d'Achille dans l'Odyssée ; vous avez lu les tragédies d'Euripide et de Sophocle, les histoires d'Hérodote, de Thucydide ; relisez-en la traduction par le général Pothier ; elle est aussi fidèle qu'élégante.

» Les Romains suivirent la pratique de l'incinération. Coriolan, Sylla, Pompée, César, Auguste, Tibère, Caligula, Galba ont été brûlés. Les Germains, les Gaulois brûlaient aussi les morts. Cette coutume existait encore sous Charlemagne, puisque cet empereur dans ses *Capitulaires* en défend les pratiques sous les peines les plus sévères. De nos jours, on a essayé de faire revivre l'incinération ; les souverains pontifes s'y sont opposés ; les adeptes de la crémation deviendront-ils légion ? Il est permis d'en douter.

III

« Le rite antique de l'incinération consiste
« dans le dépôt sous la terre du cadavre orné
« de son costume d'apparat, muni de ses

armes, entouré des objets, des animaux et
« parfois des personnes que le défunt avait
« aimés, ainsi que des offrandes qui lui ont
« été données par les survivants pendant les
« cérémonies funèbres. Le malheur qui atten-
« dait dans le monde des esprits les mânes de
« celui qui n'avait pas reçu de sépulture était
« écarté si le cadavre était seulement recouvert
« d'un peu de poussière et arrosé de liba-
« tions.

« Mais si ce minimum de funérailles donnait
« à la rigueur satisfaction aux prescriptions
« religieuses, il n'était admis que dans des cas
« exceptionnels. Pour protéger le corps contre
« les profanations on élevait un tombeau...
« Ce monument consistait tantôt en un tumu-
« lus de terre ou de pierre, édifié au dessus du
« lit funèbre ; tantôt le cadavre étendu sur le
« dos ou sur le flanc, assis, accroupi dans une
« attitude variable, les mains sur la poitrine
« ou sur la tête, était simplement déposé dans
« la terre rapportée, placé dans une fosse ou
« enfin enfermé dans un sépulcre en pierre ou
« en bois. Parfois aussi le tumulus n'était pas
« édifié ; une fosse était creusée dans le sol
« naturel et le défunt y était descendu... »

» Les formes des tombeaux sont donc varia-
bles à l'infini ; la coutume seule de la mise
en terre du mort paraît immuable dans ces
sépultures que les archéologues ont rencon-
trées dans les pays les plus divers.

» La région Transcaspienne, la Sibérie occi-
dentale, le Caucase septentrional, l'Arménie
russe, la Petite Russie sont remplies de tumu-
lus. L'auteur nous en fait la description ; il
nous mène ensuite à ceux de la Hongrie, de
la Bosnie, du Tyrol, de la Bohême, de la
Bavière, sur les deux rives du Rhin, dans les
pays scandinaves.

» Les peuples de l'inhumation sont-ils les
derniers venus ? Les archéologues suédois
et danois considèrent comme prouvé que
dans leurs pays les tribus du rite de l'inhuma-
tion ont précédé celles qui suivaient la coutume
de la crémation.

» Ce n'est pas seulement dans le Nord qu'on a observé cela. En Grèce, les sépultures inhumées paraissent plus anciennes que les incinérées, d'après certains savants. Nous nous déclarons incompétents pour trancher la question. Mieux vaut continuer avec l'auteur l'étude des nécropoles à inhumation dont on a constaté l'existence en France.

» On connaît plus de cent tumulus sur le plateau boisé qui sépare la Meurthe de la Moselle. Dans l'un, haut de 2^m50 et ayant 12^m de diamètre, on trouva neuf squelettes étendus *sans orientation* et séparés les uns des autres par des lits de moëllons. Dans le Maine, on a signalé maintes sépultures où le cadavre avait été enseveli sur un char de guerre. Sur la route de Melun à Milly, on a constaté l'existence d'un cimetière antique d'inhumés ; on connaît les tumulus de la Lozère où l'on a trouvé des squelettes avec des objets variant à l'infini : bagues, bracelets, anneaux à décorations diverses, fibules, pointes de lance, épées en bronze, vases en terre et en bronze. Une sépulture à inhumation a été trouvée à l'ouest de Beaucaire ; elle était renfermée dans une caisse de pierre formée de six dalles plates rectangulaires n'offrant aucune trace de taille. Cette tombe ne contenait qu'un squelette et un mobilier composé d'un poignard, d'une épingle à tête sphérique et d'un beau vase à fond plat et à anse.

» Du Gard l'auteur va en Espagne et en Afrique. En 1886, le général Pothier se trouvait dans la province d'Alger ; entre Bou-Saada et Laghouat, il fouilla un grand nombre de tumulus hauts de 0^m75 à 1^m58, d'un diamètre de 4 à 5 mètres, formés en grande partie de pierres brutes accumulées. Au centre, se trouvait un véritable tombeau en dalles brutes ; là reposait le squelette presque toujours isolé, ayant quelquefois les jambes repliées et le bras gauche portant la main étendue sur le sternum.

» En désignant sur une carte la position des

nécropoles à inhumation, on voit l'immense étendue occupée par les tribus qui avaient adopté ce rite funéraire ; ces tribus jouissaient d'une puissante vitalité ; toutes les latitudes leur ont convenu ; elles ont su se plier à tous les climats, à tous les sols.

» Les Juifs ont hérité de leurs qualités : ils inhument depuis la plus haute antiquité. Abraham ensevelit sa femme Sara. Isaac est inhumé par ses fils. Jacob, Joseph, Josué, David, Salomon, Roboam, tous les rois de Judée, Jésus, sont ensevelis.

Les tribus primitives du rite de l'inhumation croient-elles à l'au-delà ? à une vie future ?

» M. Pothier soutient l'affirmative ; ces peuples croient à la survivance de l'âme dans le tombeau :

« Les riches mobiliers funéraires trouvés
« dans les tombes, dit-il, les armes et le char du
« guerrier n'ont pas été placés autour du cada-
« vre dans un seul but d'ostentation ; on sup-
« posait qu'ils lui seraient utiles dans son
« existence d'outre-tombe, de même que les
« chevaux qu'on enterrait avec lui et les ser-
« viteurs qu'on égorgeait pendant ses funé-
« railles et qui devaient l'escorter et le servir
« dans son nouveau séjour. »

» Il ne reste plus à l'auteur qu'à conclure.

» Les rites funéraires constituent un élément ethnique facile à distinguer, apte, par conséquent, à classer les tribus primitives. En attribuant au mot peuple une extension convenable, en le considérant non comme la désignation d'un groupe de populations soumises à un même régime politique, mais comme l'ensemble de tribus ayant possédé des idées religieuses identiques, puisées à une origine commune, on peut dire qu'il a existé un peuple des dolmens, un peuple de l'incinération et un peuple de l'inhumation.

» Le général Pothier a voulu satisfaire cette curiosité qui nous pousse à étudier comment se sont réparties, aux temps antéhistoriques, ces

agglomérations humaines dont le fractionnement a constitué les premiers peuples dont nous connaissons les aventures.

» Nous l'en remercions ; son ouvrage est clair, méthodique ; sûrement il aura un grand succès. » (1)

A la suite de cette lecture, un échange d'observations a lieu entre divers membres.

M. *Delamare* exprime le regret que l'auteur n'ait pas fait une carte des sépultures de la France pour chaque peuple primitif en disposant ces cartes de façon qu'on pût les superposer.

M. *Carrière* conteste que la chronologie des populations primitives, aujourd'hui complètement dressée, soit en concordance avec les opinions du général Pothier.

M. *le président* rappelle que M. le général Pothier a obtenu une 1^{re} médaille de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. *Rocafort* communique son étude, destinée à la séance publique, et qui a pour titre ; *La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal*.

M. *Clauzel* donne connaissance de diverses poésies de M. *Raymond Fèvre*, membre non résidant. Elles sont intitulées : *Le rêve et l'action*. — *L'Aigle*. — *Devant la mer*.

La dernière est choisie pour figurer au programme de la séance publique.

M. *Carrière* communique la liste des donateurs d'objets antiques aux Musées, à qui seront distribuées, selon l'usage, des médailles, dans cette séance.

Le programme de cette réunion est alors définitivement arrêté de la manière suivante :

1^o M. DE BALINCOURT, *président* : *Un académicien militaire au siècle dernier*.

2^o M. GUSTAVE FABRE, *président en 1897* : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année*.

(1) Il est édité par Honoré Champion, à Paris, quai Voltaire, 9. C'est un in-octavo de 329 pages, avec deux cartes.

3° M. ALEXANDRE DUCROS : *Les urnes de Nemrod* (conte arabe), poésie.

4° M. ROCAFORT : *La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal*.

5° M. CARRIÈRE : Les donateurs d'objets antiques aux Musées.

6° Concours ouverts pour 1898 et 1899.

7° M. RAYMOND FÉVRIER : *Devant la mer*, poésie.

8° M. ALEXANDRE DUCROS : *Lou rinar et li rasin* (fable patoise, posthume, de A. BIGOT).

Sont adjoints au bureau, comme commissaires de cette séance, MM. l'abbé François Durand, Rocafort, Carrière, Lavergne et Jouve.

L'Académie fixe à la prochaine séance l'élection d'un *membre résidant* et de deux *correspondants*, dont les candidatures sont inscrites depuis le 19 février, le 19 mars et le 16 avril écoulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 12 mai 1898.

L'Académie de Nîmes a tenu sa séance publique annuelle, conformément aux décisions prises à cet égard, devant une assemblée nombreuse, dans la *Galerie des Arts*, mise gracieusement à sa disposition par la municipalité, le jeudi 12 mai 1898, à huit heures et demie du soir.

M. Reinaud, maire de Nîmes et membre de la Compagnie, a pris place avec le bureau, et a siégé à la droite de M. le président.

M. le préfet, président d'honneur, obligé de s'absenter, s'est excusé, par lettre de ce jour, en exprimant tous ses regrets de ne pouvoir différer son départ.

Les autorités civiles et militaires honoraient pour la plupart la séance de leur présence.

Étaient présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Bardon, *vice-président* ; Jules Salles, Robert, Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maurin, Ducros, Benoît-Germain, de Curières de Castelnaud, Bruneton, abbé Julien. Enjalbert, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, Carrière, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, *membres résidents* ; Raymond Février, *membre non résident* ; Gustave Bayle, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les lectures se sont succédé selon le programme arrêté et publié.

M. le COMTE DE BALINCOURT, *président*, a ouvert la séance avec *Un académicien militaire au siècle dernier, le major d'Aigalliers*.

M. GUSTAVE FABRE, président en 1897, a fait le *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année.*

M. ALEXANDRE DUCROS a débité son conte arabe, *Les Urnes de Nemrod*, poésie.

M. ROCAFORT a lu son étude sur *La jeunesse contemporaine à la recherche d'un idéal.*

M. CARRIÈRE, conservateur des Musées, a fait précéder des quelques lignes suivantes la distribution des médailles aux donateurs d'objets antiques :

« MESDAMES,
» MESSIEURS,
» CHERS CONFRÈRES,

» Dans son discours d'ouverture du dernier congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, M. Alexis Bertrand faisait ressortir l'utilité des collections archéologiques locales et l'intérêt que présenterait l'inventaire méthodique des objets conservés dans les musées départementaux. Cette œuvre qui permettra des comparaisons instructives s'accomplit peu à peu, les études archéologiques étant de plus en plus en honneur chez nos concitoyens. Notre ville est de celles qui présentent aux érudits une somme importante de documents. Il n'est pas douteux que le nombre de visiteurs que retient l'intérêt de nos monuments et de nos collections archéologiques s'accroît chaque année. Les fréquentes demandes verbales ou écrites de renseignements sur des objets remarquables à la Maison-Carrée ou au Musée épigraphique indiquent assez qu'à côté des étrangers qui passent rapidement, d'autres visiteurs trouvent chez nous des motifs d'intérêt scientifique.

» N'est-ce pas là une constatation encourageante et le meilleur indice que l'œuvre entreprise est de plus en plus appréciée ?

» Vous avez récompensé chaque année ceux qui ont enrichi de leurs dons les Musées de votre ville et cette marque d'estime a encouragé de nouveaux dons, tandis que les libéra-

lités intelligentes de nos édiles permettaient d'exposer aux regards du public les objets classés dans des meubles convenables.

» Bien souvent j'ai pu juger avec quelle satisfaction les visiteurs montrent aux amis qui les accompagnent les objets recueillis par eux et réservés aux Musées de leur ville. C'est moi qui ai donné cette inscription, je l'ai trouvée à tel endroit, dans telle circonstance ; et les échanges d'observations se poursuivent faisant naître dans l'esprit des causeurs, souvent simples ouvriers, cette intention louable : si je trouve quelque objet, désormais je le donnerai au Musée où sa conservation est assurée, où chacun pourra le voir.

» Vous savez quelle émotion gagna tous les cœurs à la nouvelle du vol accompli à la Maison-Carrée. Nos richesses numismatiques retrouvées par un heureux concours de circonstances, il fallut recommencer le classement du médaillier. M. Goudard oublia dans son dévouement les longues heures de travail et de patientes recherches. Avec un courage dont nous ne saurions trop le louer, il entreprit sans tarder le reclassement des collections numismatiques bouleversées. MM. Edouard Bret et André Nier l'aidèrent vaillamment dans cette œuvre méritoire qui leur a valu les remerciements unanimes du Conseil municipal. Grâce à leurs soins assidus, le médaillier fait de nouveau l'admiration des hommes compétents qui louent la méthode et le bon goût dont les organisateurs ont fait preuve.

» De nouveaux dons ont enrichi d'ailleurs la collection de monnaies.

» Le Révérend père Marcel, des Augustins de l'Assomption, nous a apporté de Madagascar des poids et des monnaies en usage chez les Hovas ainsi que la balance servant à l'estimation de ces monnaies qui sont des fragments de pièces en argent que l'on pèse après les avoir coupées au ciseau, leur valeur étant appréciée d'après le poids du fragment pesé.

» Nous devons à la générosité de M. de Mon-

taut une bourse en fibres végétales garnie de poils de roussettes et contenant des coquillages façonnés qui sont utilisés comme monnaies par les indigènes des Nouvelles-Hébrides.

» M. l'abbé Avon nous a donné diverses monnaies de l'île Maurice et de la Réunion.

» M. Arnold Morley, une monnaie de la Guinée à l'effigie de Georges III.

» M. Audemard, des monnaies qu'il a rapportées du Maroc

» M. Henri Bauquier m'a signalé l'existence à Pouzilhac de tombes en briques tegulæ et imbrices dont la disposition reproduit la forme du toit romain. J'ai pu, grâce à son concours, faire pratiquer des fouilles et rapporter pour le Musée une de ces tombes du Bas-Empire qui ont fourni, avec divers objets, des monnaies de Maxence, Magnence, Constantin II.

» M. Ernest Chantre, un érudit bien connu, sous-directeur au Muséum de Lyon, m'a remis une série d'objets de l'époque mégalithique provenant des stations lacustres de la Suisse.

» M. Randon de Grolier a recueilli au pied de la tour du château de Sommières, où il a pratiqué des fouilles, des ampoules en verre fort curieuses dont la destination nous échappe, mais qui s'adaptent à des pointes de flèches, ou carreaux d'arbalètes trouvées par lui au même lieu.

» Deux inscriptions et divers objets ont été donnés par M. Pierre Commin dont le nom a déjà été prononcé les années précédentes et récompensé par l'Académie de Nîmes.

» MM. Alexandre Héraut, Charbonnier, Chauvin, ont contribué à augmenter nos collections et méritent aussi nos remerciements.

» L'Académie de Nîmes décerne aux donateurs d'objets antiques et aux collaborateurs que j'ai cités les récompenses suivantes :

MÉDAILLES DE VERMEIL

MM. Edouard Bret.
André Nier.
Arnold Morley.

MÉDAILLES D'ARGENT

MM. Le Révérend père Marcel.
L'abbé Avon.
Henri Bauquier.
Ernest Chantre.
Maurice de Montaut.
Randon de Grolier,
Pierre Commin.
Alexandre Héraut.

MÉDAILLES DE BRONZE

Joseph Chauvin.
Louis Audemard,
Jules Charbonnier.

M. CLAUZEL, *secrétaire perpétuel*, a annoncé les *Concours ouverts pour 1898 et 1899*. Enfin, la poésie a cloturé, comme d'usage, la réunion.

M. RAYMOND FÉVRIER a dit son œuvre la plus récente : *Devant la mer*.

M. ALEXANDRE DUCROS a donné lecture d'une fable patoise : *Lou rinar et li rasin*, imitée de celle de La Fontaine. Cette pièce posthume rend encore plus vifs les regrets de la disparition de A. BIGOT.

La séance a été ensuite levée au milieu des applaudissements qui marquaient la satisfaction de l'auditoire.

Séance du 14 mai 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Verdier, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maurin, Bardon, Ducros, Benoît-Germain, de Curières de Castelnaud, abbé Julien, Enjalbert, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Barral, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est lu et adopté, ainsi que celui de la séance publique du 12 mai.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qu'il a reçues, depuis cette première date, des Sociétés correspondantes.

M. le *président* envoie en son nom et au nom de la Compagnie ses condoléances à M. Simon, qu'un deuil cruel atteint par la mort prématurée et rapide de son fils, *Maurice-Ahron*, âgé de 21 ans.

M. le *président* communique une lettre de M. Belz de Villas (Paris, 4 mai 1898) le remerciant d'avoir accepté d'être membre du COMITÉ du monument ALPHONSE DAUDET, à Nîmes, et sollicitant la souscription de l'Académie. Après discussion, est prononcé le renvoi de la décision à suite de la délibération du Conseil municipal de Nîmes, saisi des questions relatives à cette œuvre, du reste éminemment sympathique à la Compagnie.

Une demande d'échange de publications formulée par la direction du *Bulletin de la Presse* (fondé en 1890) est rejetée.

La SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE (rue des Francs-Bourgeois, 60, Paris) offre, par lettre de son trésorier (10 mai 1898), à titre de don, quelques-unes de ses publications dont la liste y est communiquée pour permettre le choix de la Compagnie.

M. *le secrétaire* est chargé d'exprimer la reconnaissance de l'Académie pour cet hommage important et généreux et de prier cette Société de vouloir bien opérer l'envoi proposé, à son choix et selon ses convenances et ses disponibilités.

L'Académie, informée que M^{me} veuve Bigot a l'intention de publier des œuvres encore inédites de son mari, A. *Bigot*, qui fut une illustration de la Compagnie, vote la somme de *trois cents francs* pour faciliter à la veuve sa pieuse tâche.

On procède aux élections mises à l'ordre du jour sur le bulletin de convocation.

Par trois scrutins successifs, sont élus avec 22 suffrages :

M. *l'abbé Etienne Bouisson*, curé à Beauvoisin, *membre non résidant*, en remplacement de M. *Charles Gide*, *démissionnaire* ;

M. *l'abbé Henri Brun*, curé à Théziers, *correspondant* ;

Enfin, M. *l'abbé Pierre-Marie Roux*, curé à Aujargues, *correspondant* également.

M. *le général Bertrand* demande ensuite la parole pour la lecture de son mémoire intitulé : *A la frontière Nord-Est du Tonkin*.

M. *Benoît-Germain* donne connaissance de sa poésie sur *La femme vaillante* (imitation des *Proverbes* de Salomon).

Enfin, M. *Clauzel* communique une poésie adressée par M. A. *Chansroux*, *correspondant* : *La Cloche*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 28 mai 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Bardon, de Castelnau, Bruneton, abbé Julien, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, Jouve, *membres résidents* ; de Sarran d'Allard, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la dernière quinzaine.

Il offre, à titre d'hommage, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

G. DARBOUX FILS : *Sur divers points de la morphologie externe des aphroditiens.*

Message from the President of the United States transmitting the report of the naval court of inquiry upon the Destruction of the United States Battle Ship Maine in Havana harbour, february 15, 1898.

M. Bruneton veut bien se charger de faire le compte rendu de ce dernier volume.

M. le *secrétaire* rappelle en termes émus le récent décès de *Madame Fernand Verdier*. Il s'associe et associe l'Académie au deuil profond du trésorier de la Compagnie, qui fuit pour quelque temps le vide de son foyer, et prie le *secrétaire* de le remplacer dans ses fonctions durant son éloignement.

M. *le secrétaire* a été avisé par M. le trésorier que *Madame veuve Bigot* a fait encaisser le montant (300 fr.) de la souscription qui lui a été dernièrement votée.

M. *le secrétaire*, ayant appris que des appréhensions s'étaient élevées sur le portefeuille de la succession Maumenet à la suite de la guerre Hispano-Américaine, est heureux de rassurer ses confrères. Ce portefeuille comprenait, en effet, des titres espagnols pour une somme d'environ 32.153 fr. au cours du jour du décès de l'usufruitière. Ils ont été prudemment réalisés par l'exécuteur testamentaire qui a été forcé de faire des fonds pour le paiement des legs particuliers.

A ce sujet, M. *le secrétaire* avise ses confrères que les plaidoiries devant la Cour de l'affaire contre M. Ponty sont fixées au lundi 13 juin prochain et que la défense des intérêts de la Compagnie est assurée conformément aux dispositions précédemment arrêtées.

Communication est donnée par M. *le secrétaire* de trois lettres, en date des 16 mai (Beauvoisin et Théziers) et 21 mai (Aujargues), par lesquelles MM. *les abbés Etienne Bouisson, Henri Brun et Pierre Roux*, remercient l'Académie de leur récente élection.

Communication de la circulaire adressée de Compiègne, le 21 mai 1898, par M. *le comte de Marsy*, président de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, pour inviter au Congrès archéologique qui sera tenu à Bourges (Cher), du 6 au 12 juillet prochain (65^e session), et dont le programme est joint à cette lettre.

Communication du comité d'initiative (circulaire du 27 mai) pour le CENTENAIRE DE JASMIN, le grand poète méridional. Ces fêtes, grandes solennités littéraires et populaires, sont organisées sous l'impulsion de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN. Elles auront lieu les 6 et 7 août prochain. L'Académie de Nîmes est invitée à y prendre part.

Enfin, communication du programme et du règlement du CONGRÈS INTERNATIONAL DE

PÊCHES MARITIMES, organisé à Dieppe, où il se tiendra du 1^{er} au 5 septembre 1898.

Sur la demande de M. le Maire de Nîmes contenue en sa lettre du 16 mai courant, M. *de Baligncourt*, président, est, selon l'usage, délégué à la commission de distribution du *Legs Boucher de Perthes* pour l'année 1898. En cas d'empêchement, il serait remplacé par M. *le vice-président Bardon*.

M. *le président* donne connaissance d'une lettre du 27 mai, par laquelle M. Jules Arnaud, de Nîmes, appelle l'attention de la Compagnie sur les *Tombes des Croisés*, qui sont près du Grau-du-Roi, à quelques kilomètres au nord, et dont l'abandon et le délabrement sont pitoyables. MM. *Maurin* et *Maruéjol* sont priés de voir s'il n'y aurait pas un intérêt archéologique en jeu dans cette question. M. *le président*, sur l'avis de l'Académie, se charge de signaler au SOUVENIR FRANÇAIS cette profanation, avec prière d'y mettre un terme.

Comme suite au sursis précédemment prononcé relativement au *Monument Alphonse Daudet à Nîmes*, M. *le secrétaire* fait connaître que, dans sa séance du 26 courant, le Conseil municipal a voté une première souscription de 10.000 francs et prié l'administration de donner activement suite au projet proposé. Pour s'associer dans la plus large mesure permise par l'état de ses finances à l'hommage public à rendre au grand homme de lettres, son compatriote et ancien membre honoraire, l'Académie vote une somme de 100 francs et charge son bureau de se mettre à la disposition de M. le Maire pour la formation du comité définitif et la prompte et complète réussite de l'œuvre.

M. *de Sarran d'Allard*, délégué du *Comité français du 4^e Centenaire de la découverte de la route maritime des Indes par VASCO DE GAMA*, donne quelques détails sur les fêtes qui se préparent à Lisbonne à cette occasion, invite l'Académie à s'y faire représenter et indique les conditions et les avantages offerts aux délégués. M. *Bruneton* accepte la délégation.

tion qui lui est offerte pour cet objet par la Compagnie.

A la suite de ces préliminaires, on passe aux lectures annoncées.

M. de Castelnau donne connaissance de quelques fragments du commencement de son étude sur *Un gentilhomme de province aux armées et à la Cour de Louis XV et de Louis XVI, d'après sa correspondance*.

M. Bardon communique un chapitre de son travail sur notre bassin houiller et raconte *Tubeuf aux mines d'Alais*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 11 juin 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maurin, Bardon, Ducros, Benoît-Germain, de Curières de Castelnaud, abbé Julien, Reinaud, Daudet, Rocafort, Maruéjol, général Bertrand, *membres résidents* ; d'Albiousse, *membre non résident* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. *Belz de Villas*, l'un des principaux promoteurs du *monument ALPHONSE DAUDET à Nîmes*, est, sur la présentation de M. le *président*, admis par le bureau à assister à la séance, en conformité de l'art. 44 du règlement.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues dans la quinzaine écoulée.

Il communique la circulaire du 15 mai dernier par laquelle la SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE invite aux fêtes du *Cinquantenaire* de sa fondation. Ces fêtes, dont le programme accompagne l'invitation commenceront à Nancy le mardi, 28 juin courant, et dureront trois jours.

M. le *président*, comme suite à la question des *Tombes des Croisés*, dont il a été parlé à la réunion précédente, s'est adressé au propriétaire du terrain sur lequel elles existent, M. le comte de Laubespain. Celui-ci lui a donné l'assurance de l'intérêt qu'il porte à ces ruines et

de son désir de les conserver. L'intervention de l'Académie doit se borner à accueillir cette déclaration.

M. le secrétaire annonce que M. Edmond Falgairolle, membre non résidant, vient d'être nommé *Chevalier de la Conception du Portugal*. Cette distinction lui a été décernée comme récompense de ses travaux sur *Le Chevalier de Seure* et sur *Jean Nicot, l'un et l'autre Ambassadeurs de France en Portugal, au XVI^e siècle*,

On passe aux lectures annoncées.

M. d'Albiousse donne connaissance de son étude sur *Le Château ducal d'Uzès*.

M. Rocafort présente un rapport sur *Une nouvelle collection des Vies des Saints*.

M. Daudet communique le sien sur les *Notizie storiche di Castelnuovo*, hommage de M. Colonna.

Enfin, M. de Castelnau continue son travail sur *Un gentilhomme de province* et traite les sujets suivants : *Fin de la guerre de Sept ans. — Vie de garnison. — Choiseul et la crise parlementaire de 1770*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 25 juin 1898.

Présents : MM. Bardon, *vice-président*, remplaçant M. le président absent ; Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Ducros, Benoît-Germain, Enjalbert, Daudet, Rocafort, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*,

Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il annonce l'arrivée de l'hommage important que la *Société de l'histoire de France* avait proposé par sa lettre du 10 mai dernier. Cet hommage comprend la totalité des ouvrages dont la liste avait été adressée à la Compagnie pour qu'elle pût faire son choix. La générosité de la donatrice l'a déterminée à expédier le lot complet, qui contient les 40 volumes suivants :

Annuaire. — Bulletin de la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. — Années 1863, 1864, 1872, 1873, 1874, 1875, 1877 à 1886 inclusivement.

Notices et Documents publiés par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE à l'occasion du 50^e Anniversaire de sa fondation (1833 à 1884)

Annuaire historique pour les années 1837, 1840, 1841, 1842, 1854.

Mémoires de Madame de Mornay, par MADAME DE WITT, NÉE GUIZOT (Tomes I et II).

Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier, par M. L. DE MAS LATRIE.

Nouveau recueil de comptes de l'Argenterie des Rois de France, par L. DOUET-D'ARCO.

Mémoires de Nicolas Goulas, par CHARLES CONSTANT (Tomes I à III).

Gestes des Evêques de Cambrai de 1092 à 1138, par le R. P. CH. DE SMEDT S. J. BOLANDISTE.

Euvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe-Auguste, par H. FRANÇOIS DELABORDE (Tomes I et II).

Relation de la Cour de France en 1690, par EZÉCHIEL SPANHEIM, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée par M. CH. SCHEFER.

Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris (1400-1417), publié par ALEXANDRE TUETÉY (Tomes I et II).

Mémoires d'Olivier de La Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, publiés par HENRI BEAUNE et J. D'ARBAUMONT (Tomes I à IV).

La Règle du Temple, publiée par HENRI DE CURZON.

M. le secrétaire s'est empressé de remercier la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE de sa bienveillance.

M. le secrétaire communique les *règlement et programme* de l'Exposition préparée pour octobre 1898 par la SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU GARD et dont un exemplaire a été envoyé à l'Académie.

Il donne connaissance des programmes des *Concours pour 1898-1899* ouverts par l'ACADÉMIE DE METZ.

Il donne lecture d'une pétition adressée de Nevers, le 8 juin 1898, à M. le Directeur des Beaux-Arts pour la conservation d'un mur historique dans l'Hôtel de Ville de cette cité.

Une demande d'échange de publications adressée par THE MISSOURI BOTANICAL GARDEN (St-Louis, feb. 11, 1898) n'est pas prise en considération, à cause de l'objet tout spécial des travaux de cette Société.

Est prononcé, selon l'usage, le rejet d'une demande de souscription pour le CONCOURS MUSICAL DE NIMES en août 1898.

M. *le secrétaire* annonce qu'après de longs et intéressants débats la Cour de Nimes a confirmé, dans l'affaire *Maumenet*, par arrêt du 15 juin courant, le jugement du tribunal de cette ville en date du 20 janvier dernier.

M. *le président* exprime aux membres de la Compagnie qui, comme avocats, ont énergiquement défendu ses intérêts, M^{es} *Clauzel* et *Robert*, de sincères et chauds remerciements. Sur sa proposition, l'examen des suites à donner à la liquidation de la succession *Maumenet* est confirmé à la commission spéciale en fonction depuis l'ouverture de cette succession.

M. *le secrétaire* est heureux d'annoncer que le dossier de la demande en autorisation de vendre les immeubles successoraux est enfin parti de la préfecture pour être soumis au Conseil d'Etat.

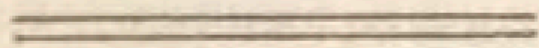
On passe aux lectures annoncées.

En l'absence de leur auteur, M. *le secrétaire* communique les deux sonnets de M. l'abbé *Roux*, d'Aujargues, *correspondant* : MONSIEUR BÉGUINOT.— PENSÉES PHILOSOPHIQUES.

M. *Enjalbert* entretient l'Académie de *Quelques oblitérations du sens moral*.

Enfin, M. *Bardon*, continuant son étude sur TUBEUF AUX MINES D'ALAIS, donne connaissance du CHAPITRE V, qui a trait à *La Compagnie d'épurement*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Séance du 9 juillet 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président*; Doze, Bondurand, Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bardon, Ducros, de Curières de Castelnau, Bruneton, Enjalbert, Rocafort, Maruéjol, Delamare, général Bertrand, Jouve, *membres résidants*; abbé Bascoul, *correspondant*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis cette date.

Il y joint les hommages suivants de la part des auteurs :

A. THIEULLEN : *Les véritables instruments usuels de l'âge de la pierre.*

L. DE BERLUC-PÉRUSSIS : *Rapport sur LA SOCIÉTÉ PROVENÇALE, de M. Charles de Ribbe.*

M. le *secrétaire* communique une circulaire, évidemment tardive, du 30 juin dernier, par laquelle la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE invite aux fêtes du CENTENAIRE de sa fondation pour les samedi 9 et dimanche 10 juillet.

Connaissance est donnée par lui des *Concours de 1898* proposés par la SOCIÉTÉ HA-VRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

M. le *secrétaire* rend compte de la réunion qui a été tenue, ce jour, à 5 heures de relevée, par la *Commission Maumenet*, où étaient présents : MM. de Balincourt, Clavel, Bardon, Clauzel, Bruneton, Reinaud et Maruéjol.

A l'unanimité, la commission a été d'avis d'exécuter l'arrêt du 15 juin dernier, dont lecture lui a été donnée. Ces conclusions sont entièrement approuvées par la Compagnie, qui charge son *secrétaire perpétuel*, spécialement délégué pour suivre la liquidation de la *succession Maumenet*, de hâter cette exécution dans l'intérêt général, notamment pour arrêter le cours des intérêts dus par l'Académie sur les sommes actuellement liquides et exigibles qu'elle a charge de payer et qu'elle est prête à acquitter.

On passe aux lectures annoncées.

M. l'abbé *Bascoul*, *correspondant*, communique la première partie de son *Essai biographique et littéraire sur M. le chanoine Delacroix*.

M. *Rocafort* donne connaissance de son étude sur *La France de la vigne et de l'olivier*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une réunion ultérieure, et la séance est levée.

Séance du 23 juillet 1898.

Présents : MM Bondurand, *ancien président*, présidant en conformité de l'article 34 du règlement ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Bruneton, Rocafort, Maruéjol, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues dans la dernière quinzaine.

M. *le secrétaire* donne connaissance d'une invitation, adressée, le 20 de ce mois, par M. le Proviseur du Lycée, d'assister à la distribution des prix de cet établissement, le samedi 30 courant, à 9 heures du matin. M. Reinaud, maire de Nîmes, et membre de la Compagnie, doit la présider. M. *le président de Balincourt* est désigné pour y représenter l'Académie.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Bruneton* communique le rapport suivant sur le *Message du président Mac-Kinley*.

« Le mouvement d'émancipation des colonies espagnoles a commencé avec les grandes guerres qui ont divisé l'Europe sous Napoléon, et l'occupation de l'Espagne par nos armées a donné un appui indirect aux tendances séparatistes, qui, favorisées tour à tour par l'Angleterre et les Etats-Unis, ont amené la destruction de l'empire colonial de l'Espagne. La

possession des Grandes Antilles est restée le dernier fleuron de cette couronne, mais depuis 1825, où, sous la présidence de Monroë, les Américains émirent la prétention d'interdire aux Etats européens toute immixtion dans les affaires intérieures des pays du nouveau monde, la lutte reprit incessante, occulte ou avouée, pour aboutir aux événements actuels. Une tentative violente d'annexion de Cuba se produisit sous la présidence du général Taylor, mais son échec la fit désavouer ; et les relations entre l'Espagne et les Etats-Unis reprirent une apparente cordialité jusqu'à la longue insurrection, qui, de 1868 à 1878, désola l'île de Cuba. La répression sanglante qui mit fin à la révolte et la manière dont furent exécutées les conventions de Janson ne firent qu'aggraver l'antagonisme des deux pays. La situation des colonies placées dans la mer des Antilles était à ce moment des plus difficiles.

» Le développement rapide de la culture de la betterave en Europe et la substitution du sucre produit par cette racine au sucre de canne avaient ruiné l'agriculture coloniale.

» Les colonies espagnoles, françaises ou anglaises se trouvaient frappées du même coup ; et leurs gouvernements respectifs s'efforcèrent de leur venir en aide suivant leurs tendances propres.

» L'Angleterre, fidèle à ses traditions, laissa ses colons de la Jamaïque se tirer d'affaire en pleine liberté, bornant son intervention à l'envoi de professeurs d'agriculture qui firent comprendre aux colons que, puisque la culture de la canne à sucre avait cessé d'être rémunératrice, il fallait trouver une autre orientation ; et la culture maraichère et fruitière, favorisée par le voisinage des grands marchés américains, prit un développement rapide qui rendit à la Jamaïque une partie de son ancienne prospérité. La France a soutenu la Martinique et la Guadeloupe par l'établissement de tarifs douaniers, la création de travaux pu-

blics et l'augmentation des fonctionnaires ; mesures qui ont sauvé les Antilles françaises de la ruine ; et si, comme leur voisine anglaise, elles n'ont pas recouvré leur ancienne prospérité, elles vivent dans une douce et calme médiocrité.

» L'Espagne n'a rien fait pour permettre à ses colonies de surmonter cette crise économique ; elle a maintenu dans son intégrité le vieux pacte colonial qui ne voyait dans les colonies qu'une vaste ferme à exploiter au profit de la Métropole et trop souvent aussi au bénéfice des régies. Cette divergence de direction gouvernementale explique, si elle ne la justifie pas, la conduite des habitants créoles de ces différentes colonies.

» L'Espagne n'a pas été seule à ressentir ces effets de doctrine dite de Monroë ; l'Angleterre, dans son différend avec le Chili, a dû accepter un arbitrage dont l'impartialité était assez douteuse. Nous-mêmes en avons souffert pendant l'impolitique et malheureuse guerre du Mexique, où l'or et la main des filibustiers américains ont rendu si difficile la tâche de nos vaillantes troupes.

» Dans la guerre actuelle, les mesures prises par le général Weyler, pour empêcher les populations de fournir des vivres et un appui aux bandes insurgées, dispositions dont l'armée espagnole se trouve aujourd'hui la victime, en étant affamée dans le pays le plus fertile du monde, la misère des reconcentrados, les pertes subies par le commerce américain ont servi de prétexte à créer un courant d'opinion qui a été aggravé et surexcité par la catastrophe du *Maine* dont va nous entretenir le Message Présidentiel.

MESSAGE

AU CONGRÈS DES ETATS-UNIS

« Quelque temps avant la visite du *Maine* dans le port de la Havane, les consuls qui

nous représentaient dans l'île de Cuba avaient fait ressortir les avantages qu'il y aurait, au point de vue de nos relations internationales, à faire paraître, dans les ports espagnols, les couleurs américaines. On habitua ces populations à la vue du drapeau étoilé et on assurait la protection des nombreux intérêts américains engagés dans l'île, même en dehors de toute difficulté existante. D'après ces avis, le 21 janvier dernier, après en avoir conféré avec le ministre d'Espagne et entente avec le gouvernement de Madrid et les autorités de la Havane, il fut arrêté que les visites amicales faites par les navires de guerre des deux nations seraient reprises, et qu'à cette intention le *Maine* se rendrait dans le port de la Havane. Le gouvernement espagnol accueillit cette proposition amicale avec faveur et nous fit connaître son intention de répondre à cette démarche de courtoisie par l'envoi de navires de guerre espagnols dans les ports des Etats-Unis. Le *Maine* fit son entrée dans le port de la Havane le 25 janvier et son arrivée ne fut marquée par aucun incident spécial, en dehors des saluts réglementaires et des visites officielles. Le *Maine* passa dans le port de la Havane trois semaines, sans qu'aucun autre sentiment parût, que la satisfaction de voir se renouer de vieilles relations longtemps interrompues. Les avantages furent si manifestes que notre consul insista pour que le séjour devint permanent, demandant que si le *Maine* était rappelé il fut remplacé par un autre vaisseau.

• A 9 heures 40 minutes du soir, le 25 février, le *Maine* fut détruit par une explosion qui rompit entièrement tout l'avant du vaisseau.

« 2 officiers et 264 hommes ont péri dans cette catastrophe. Ceux qui ne furent pas tués par l'explosion périrent noyés, le vaisseau ayant coulé immédiatement à pic, les hommes étant enfermés dans les ponts et retenus par l'enchevêtrement des débris du navire.

Les vaisseaux voisins, à l'ancre dans le port, prêtèrent un prompt secours ; les chaloupes du croiseur espagnol *Alphonse XII* et du vapeur *City of Washington*, qui étaient les plus rapprochés, aidèrent de tout leur pouvoir. Les blessés furent généreusement soignés par les autorités de la Havane, les hôpitaux leur furent largement ouverts, les cadavres recueillis furent ensevelis, par les soins de la municipalité, dans le cimetière de la ville, et des témoignages de douleur et de sympathie furent envoyés de tous les points de l'île.

» Cette navrante calamité fut ressentie par notre peuple avec une force écrasante et pendant une courte période produisit un sentiment d'excitation intense, qui, chez une nation moins juste et ayant moins d'empire sur elle-même, aurait pu porter à des actes précipités d'un ressentiment aveugle. La réflexion calma bientôt cette première impression et la nécessité d'une enquête devant préciser les faits et fixer les responsabilités s'imposa à l'opinion publique.

» Cette manière d'agir était surtout dictée au gouvernement qui ne devait mesurer l'étendue de son devoir qu'à la lumière d'une certitude absolue. La procédure habituelle a été suivie : celle employée par tous les Etats maritimes en cas de perte fortuite ou accidentelle d'un navire.

» Une Cour navale d'enquête, composée d'officiers recommandés par leur grade et leur expérience fut convoquée ; aidée par une forte escouade d'ouvriers et de scaphandriers, la Cour fit procéder à une investigation minutieuse sur les lieux, employant tous les moyens possibles pour déterminer exactement et avec impartialité les causes de l'explosion. Ces recherches ont été dirigées avec calme et avec un sens pratique, et tandis qu'on les faisait avec indépendance, on ne négligeait aucune source d'information et on donnait les plus grandes facilités au gouvernement espagnol pour qu'il fit procéder à une enquête simulta-

née. Les conclusions de la Cour d'enquête déposées après vingt-trois jours de travail continu, le 23 mars, approuvées le 22 par le commandant en chef des forces navales des Etats-Unis dans la station du Nord de l'Atlantique, furent transmises au Pouvoir exécutif.

» Ces conclusions sont déposées devant le Congrès accompagnées des nombreux témoignages recueillis devant la Cour.

» Leur teneur peut se résumer ainsi : A son arrivée à la Havane, le *Maine* fut conduit par un pilote du gouvernement et amarré à la bouée n° 4, ayant cinq ou six pieds d'eau sous la quille.

» L'état de la discipline à bord, les conditions dans lesquelles se trouvaient ses magasins, ses chaudières, ses soutes à charbon, ses compartiments à provision furent passés en revue et le résultat de cet examen fut qu'un ordre parfait régnait partout et qu'il n'existait nulle part de cause pouvant provoquer une explosion intérieure.

» A 8 heures du soir, une ronde avait constaté que tout était en ordre et tranquille à bord. A 9 heures 40, le navire fut soudainement détruit. Il y eut deux explosions distinctes avec un court intervalle entre elles. La première souleva l'avant d'une façon très sensible, la seconde qui fut plus forte, plus prolongée et plus violente, est attribuée par la Cour à l'explosion partielle d'une ou plusieurs des soutes à poudre de l'avant. Le témoignage des plongeurs établit que l'arrière du navire était intact et a coulé à fond peu d'instants après l'explosion.

» L'avant du navire était entièrement démoli. Comme preuve évidente qu'une cause extérieure a causé le désastre, la Cour a constaté : que le châssis 17 de la coque extérieure du navire, point qui se trouvait à 11 pieds de l'axe du navire et à 6 pieds au-dessus de la quille, dans sa position normale, a été forcé de façon à être à 4 pieds au dessus de l'eau, soit 34 pieds plus haut qu'il ne devrait être si

le navire avait coulé à fond sans être détérioré. La doublure extérieure du fond est forcée en forme de V renversé comme l'indique la photographie jointe au rapport. Au châssis 18 la quille verticale est brisée en deux et la quille plate tordue en un angle semblable à celui formé par les doublures extérieures du fond. Cette rupture est maintenant à 6 pieds au-dessous de la surface de l'eau et à 30 pieds au-dessus de sa position normale.

» La Cour estime que ces effets n'ont pu être produits que par l'explosion d'une mine placée sous la quille du navire vers le châssis 18 et sur le côté de babord.

» Les conclusions de la Cour sont que : La perte du *Maine* ne peut être imputée en aucune façon à la faute ou à la négligence d'aucun officier ou matelot du vaisseau ; que le navire a été détruit par l'explosion d'une mine sous-marine, qui a causé l'explosion partielle d'une ou de plusieurs des soutes à poudre placées à l'avant du navire ; et qu'aucune preuve n'a été produite permettant de fixer la culpabilité d'une ou de plusieurs personnes. J'ai communiqué les résultats de l'enquête de la Cour et les vues du gouvernement à ce sujet, pour qu'elles fussent soumises à Sa Majesté la reine Régente et je ne mets pas en doute que les sentiments de justice de la nation espagnole ne lui dictent une ligne de conduite suggérée par l'honneur et les relations amicales existant entre les deux gouvernements.

» Ce sera le devoir du Pouvoir exécutif d'aviser le Congrès du résultat de ses démarches et de lui demander d'en délibérer.

» Parmi les témoins entendus par la Cour, celui dont la déposition offre le plus d'intérêt est celle du capitaine Sigsbee, commandant du *Maine* et que nous allons résumer. Le commandant déclare qu'à son arrivée dans le port de la Havane, qui avait été officiellement annoncée, il demanda au capitaine de port un pilote qui prit la conduite du vaisseau et le fit

amarrer à la bouée n^o 4 destinée aux navires de guerre ; mais le commandant américain constata le déplacement de la bouée par rapport à la position indiquée sur les cartes ; ce fait n'attira pas son attention immédiate, mais il a su depuis par le capitaine Stevens, commandant provisoire du paquebot *City of Washington* de la Ward Line et qui fréquente régulièrement le port de la Havane depuis 5 ou 6 ans, que cet emplacement n'était pas celui des navires de guerre et que cette bouée n^o 4 était rarement utilisée.

» Le dernier charbon embarqué — 300 tonnes environ — l'avait été à Key-West et avait été soigneusement examiné ; les soutes à charbon étaient l'objet d'une surveillance spéciale pour la température et l'état du combustible ; rien n'anormal n'avait été signalé ; il y avait d'ailleurs des signaux d'alarme qui fonctionnaient régulièrement et qui auraient prévenu en cas d'échauffement. Toutes les matières inflammables étaient l'objet d'une surveillance particulière. On les conservait en vases clos, à l'arrière du navire ; le jour de la catastrophe, la température des différentes soutes avait été relevée, les appareils électriques examinés et tout avait été reconnu en ordre.

» Les relations avec les autorités et la population espagnoles paraissaient cordiales ; les visites d'usage avaient été échangées ; les membres du conseil autonome se plaignirent d'avoir été oubliés ; le capitaine fit observer que les règlements ne prescrivait pas de visites aux autorités civiles, le gouverneur excepté ; mais, pour témoigner ses sentiments de déférence, il fit une visite aux membres du gouvernement autonome qui la lui rendirent le lendemain à son bord. Au moment où ces Messieurs se retiraient et en échangeant les compliments d'usage, le commandant leur dit : « Je demande à exprimer mon admiration pour le but élevé que poursuit votre honorable corporation. » Il faut remarquer que le commandant ne comprenait ni ne parlait l'esp-

agnol : un interprète assistait à l'entrevue. Le lendemain deux journaux espagnols rendaient compte de l'entrevue mais défiguraient les paroles attribuées au capitaine Sigsbee dont elles faisaient un partisan de l'autonomie de l'île. « Je ne sais, ajoute-t-il, dans sa déposition, si mon ingérence apparente dans les affaires de l'île a aucune relation avec l'explosion du *Maine*. Pendant le séjour du *Maine* dans le port de la Havane, des précautions spéciales de surveillance avaient été prises, le nombre des sentinelles et des vigies fut augmenté, les armes étaient chargées, deux chaudières étaient constamment sous pression, des rondes de jour et de nuit permettaient aux officiers de quart d'exercer une sévère surveillance dans toutes les parties du navire, enfin les visiteurs étaient accompagnés et suivis par un matelot chargé de vérifier si aucune matière explosible n'était déposée à bord. Le navire pouvait être visité de 2 à 5 heures ; mais il n'est venu que quelques officiers et des personnes appartenant à la plus haute société.

» La nuit de l'explosion, le temps était calme et chaud, le ciel légèrement voilé, le capitaine écrivait dans sa cabine quand il ressentit une violente secousse et entendit un bruit formidable de craquements, de déchirements et de chutes de pièces métalliques et eut l'impression que le navire coulait à fond. Les lampes électriques furent éteintes.

» Malgré la profonde obscurité qui régnait à bord, le capitaine gagna la passerelle du commandant, et, après avoir entendu le rapport des officiers, il prit les mesures nécessaires pour assurer le sauvetage des survivants. Les deux embarcations restées intactes furent mises à l'eau et contribuèrent à sauver les marins qui s'étaient jetés à la mer pour échapper à l'explosion et à l'incendie du *Maine*. Ces chaloupes étaient aidées dans leur œuvre de sauvetage par les canots du navire de guerre espagnol *Alphonse XII* et du paquebot *City of Washington*. Quand la poupe du vaisseau

fut descendue au niveau de l'eau, l'ordre d'évacuer fut donné et le commandant quitta le dernier la passerelle qui s'engouffrait dans l'abîme.

» Les blessés et les naufragés furent recueillis à bord des navires en rade et spécialement à bord du paquebot *City of Wasington* sur lequel le capitaine Sigsbee se rendit et où il reçut des témoignages de sympathie des autorités civiles et militaires espagnoles et des commandants des navires étrangers. Aux questions qui lui furent posées sur les causes possibles de l'explosion, le capitaine leur répondit qu'il fallait attendre les résultats de l'enquête.

» Dans la suite de sa déposition, le capitaine affirme que les soutes à obus n'ont pas fait explosion puisqu'on n'a constaté aucun éclat ou débris d'obus sur le pont ou aux alentours du *Maine* ; il n'y avait pas à bord de poudre sans fumée et le fulmi-coton ainsi que les torpilles étaient à l'arrière en dehors de la partie qui a sauté.

» Le capitaine Franck Stevens, commandant du paquebot *City of Washington*, ancré à 300 pieds du *Maine* et qui se trouvait sur le pont au moment de l'explosion, rapporte avoir vu la première explosion suivie d'un tourbillon de flammes s'élevant en l'air et embrasant le ciel ; la première explosion ne fut pas ressentie à bord du paquebot, mais la seconde provoqua un ébranlement très sensible. Le pont reçut un certain nombre de débris et l'un des canots fut percé. La visite des parties sous-marines du *Maine* fut exécutée par des scaphandriers américains et l'expertise n'a malheureusement pas été faite contradictoirement ; les explications techniques sont complétées par des vues photographiques qui en complètent les termes. On voit que l'avant de la quille et les formes du navire ont été complètement faussées et relevées sous un angle assez aigu qui ne laisse aucun doute que l'explosion s'est produite en dehors et en dessous du navire.

» Le gouvernement des Etats-Unis, comprenant toute l'importance que cet événement pourrait avoir sur les relations futures des deux Etats, a donné la plus grande publicité aux résultats de son enquête, afin d'influencer l'opinion publique; il est regrettable que le gouvernement espagnol n'ait pas opposé à ces documents une réponse catégorique dégageant la responsabilité des autorités cubaines, en cause dans cette douloureuse catastrophe; le gouvernement de Madrid n'est jamais visé dans l'enquête. Les événements se sont si rapidement déroulés que les considérations sur la conduite respective des deux belligérants n'ont plus d'objet. Les puissances neutres n'ont plus qu'à offrir leurs bons offices pour mettre fin à une guerre désormais sans objet.

» L'Espagne se trouve dans une situation analogue à celle de la France en 1870, et elle ne doit guère se faire d'illusion sur l'efficacité de l'intervention de ce que l'on désigne encore, par une vieille habitude, le concert européen; qu'elle se résigne à l'inévitable, qu'elle se replie sur elle-même et recueille ses forces. La valeur et l'énergie de ses fortes populations, la richesse de son sol peuvent lui réserver un brillant avenir, si elle sait profiter de l'expérience du passé et comprendre que la puissance des Etats modernes repose sur le développement des forces économiques d'un pays.

» La perte des Antilles ne doit pas enrayer sa force d'expansion coloniale. Elle peut trouver en face de ses côtes méridionales un grand pays qu'elle peut ouvrir à la civilisation et dans cette conquête elle trouvera l'appui et la sympathie de toutes les puissances intéressées à assurer la neutralité du détroit de Gibraltar.

» Nous devons surtout former le vœu que l'Espagne n'ait pas la douleur de voir les maux de la guerre civile succéder aux misères de la guerre étrangère et que cette noble reine, dont ces tristes événements ont grandi la situation

comme mère et comme régente, conserve sur la tête du jeune Alphonse XII une couronne que le malheur a deux fois consacrée. »

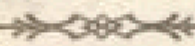
M. *Clauzel* donne lecture du sonnet de M. *Roux*, curé à Aujargues, *correspondant*.

ÉLÉGIE

AU CLERGÉ

AU LENDEMAIN DE LA MORT DE MGR BESSON

évêque de Nîmes et illustre écrivain.



Il n'est donc plus Celui dont la vive auréole
Resplendissait partout du plus brillant éclat,
De Paris aux sommets de l'Ancien Capitole.
Il n'est donc plus, hélas ! notre illustre Prélat.

Vaillant, il défendit sa grande métropole,
Lançant et glaive et feu comme un vaillant soldat,
Terrassant l'ennemi de sa docte parole ;
Il est tombé, hélas ! sur le champ du combat.

Le Ciel nous l'enleva pour la suprême gloire.
Mais il nous a laissé les fruits de sa victoire.
Inclinez tous vos fronts devant sa volonté.

Votre Evêque, du haut de la sainte demeure,
A l'élu de son cœur transmettra tout à l'heure
Et sa houlette auguste, et son cœur indompté.

M. *Clauzel* lit quelques fragments de la seconde et dernière partie du travail de M. l'abbé *Bascoul*, curé à Rochefort-du-Gard, correspondant, qui en avait, dans la précédente séance, communiqué la première, sous ce titre : *Essai biographique et littéraire sur M. le chanoine Delacroix*.

M. le secrétaire présente en quelques mots, vu l'heure avancée, la *Topographie de Vauvert* de M. l'abbé *E. Bouisson*, curé à Beauvoisin, correspondant.

Enfin, M. le général *Bertrand* donne connaissance d'une étude intitulée : *Une excursion en Chine*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en a été remise à une date ultérieure, et la séance levée.

L'Académie entre en vacances pour trois mois, en conformité de l'article 50 du règlement.

Séance du 5 novembre 1898.

Les vacances trimestrielles étant finies, l'Académie a repris, le samedi 5 novembre 1898, le cours régulier de ses travaux ordinaires (art. 50 du règlement).

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Grotz, Gustave Fabre, Bardon, Bruneton, abbé Julien, Enjalbert, Reinaud, Daudet, Rocafort, Barral, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt et le relevé des nombreuses publications périodiques arrivées pendant le trimestre écoulé d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il y joint, de la part des auteurs, les hommages suivants :

CH. FROSSARD, pasteur, *correspondant* : *Notice sur le Temple de Bagnères en Bigorre.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTPELLIER : *Catalogue des livres, médailles et objets d'art ou de curiosité légués par le Dr C. Cavalier.*

JOSEPH PERRIN, *vice-président* de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS : *Le cardinal Loménie de Brienne, archevêque de Sens.*

JULES GAL : *L'Urine du Castor.*

JULES GAL : *Etudes sur les vers-à-soie (3^e note).*

COLONEL ROBIN : *Soumission des Beni-Yala et opérations du colonel Canrobert en juillet 1849.*

GALIEN MINGAUD : *Notes zoologiques : Le Castor du Rhône — Note sur un Castor du Rhône. — Une légende sur les couleuvres. — LE CORCEBUS BIFASCIATUS dans les environs de Nîmes en 1898.*

A.-J.-MAURICE FUZET DU POUGET : *Essai sur les eaux thermales de Saint-Laurent-les-Bains.*

M. le secrétaire distribue aux membres présents le volume des *Mémoires de 1897*, livré aujourd'hui même par l'imprimeur.

Il communique l'annonce faite par L'ACADÉMIE DE MODÈNE du décès de son président, Prof. Comm. Pietro Riccardi, survenu le 30 septembre 1898.

Il fait part du décès, survenu à Saint-Geniès-de-Malgoirès, le 25 juillet dernier, de Mme Samuel Soubeiran, née Mathilde Brunel, correspondante de l'Académie,

Il communique une Circulaire (15 août 1898) du Ministre du Commerce, laquelle a trait à l'*Exposition universelle de 1900*.

Il donne lecture de la *Circulaire ministérielle* (Instruction publique et Beaux-Arts) suivante, qui est relative au 37^e Congrès des Sociétés savantes. Il appelle particulièrement l'attention sur ce fait que le prochain Congrès, celui de 1899, aura lieu pour la première fois en province, à Toulouse.

« Paris, le 5 août 1898.

» MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Me référant à la résolution prise par mon prédécesseur, sur l'avis unanime du Comité des travaux historiques et scientifiques, de tenir désormais alternativement en province et à Paris la réunion annuelle des Sociétés savantes, j'ai décidé que le 37^e Congrès aura lieu, en 1899, à Toulouse, durant la semaine de Pâques. Une communication ultérieure vous

renseignera sur les dates et l'ordre des séances.

» Vous trouverez, ci-joint, en dix exemplaires, le programme de ce Congrès que je vous serai obligé de porter sans retard à la connaissance des membres de votre Société. Je vous serai également reconnaissant de leur notifier que toute lecture au Congrès sera, comme de coutume, subordonnée à l'envoi préalable des mémoires et à leur approbation par le Comité.

» Seuls les travaux destinés à la section des Sciences pourront être exceptés de cette règle. Mais, en tout cas, une analyse indiquant le sujet et le plan de la communication sera exigée.

» Le texte des mémoires et des analyses devra être parvenu, AVANT LE 20 JANVIER PROCHAIN, AU 5^e BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

» IL NE POURRA ÊTRE TENU AUCUN COMPTE DES ENVOIS ADRESSÉS, PASSÉ CE DÉLAI.

» J'ajoute enfin que les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits sur le recto et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, afin que, si elle est décidée, l'impression n'en souffre aucun retard.

» Comme les années précédentes, j'appelle votre attention sur ces prescriptions dont la stricte exécution importe à la bonne tenue du Congrès. Elles ne portent, bien entendu, aucune atteinte au droit de chaque membre du Congrès de demander la parole sur les questions du programme.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

» Signé : LÉON BOURGEOIS.

» Pour copie conforme :

» *Le Directeur de l'Enseignement
supérieur, Conseiller d'Etat,*

» L. LIARD. »

Après cette lecture, il dépose et distribue le programme annoncé par la Circulaire et arrivé avec elle.

M. *le secrétaire* communique le *Décret du 14 août 1898*, qui lui est parvenu durant les vacances. C'est l'autorisation officielle sollicitée par l'Académie pour la vente des immeubles dépendant de la *succession Maumenet*.

A ce propos, M. *le secrétaire* met ses confrères au courant de la marche de la procédure et de la liquidation de cette succession. Il dit qu'il va très prochainement convoquer la Commission spéciale à laquelle tous pouvoirs sont de nouveau confirmés pour les opérations en cours.

M. *Jouve, conseiller à la Cour d'appel*, récemment élu *membre résidant*, est adjoint à cette commission.

M. *le président* annonce ou rappelle que, par décret du mois d'octobre dernier, M. *Lenthéric*, ingénieur, *membre honoraire*, a été nommé *inspecteur général de 2^e classe* (hors cadres). Ses félicitations et celles de la Compagnie seront consignées au procès-verbal de ce jour,

On passe aux lectures annoncées.

M. *Bardon* a la parole pour les deux comptes rendus suivants.

I. — *Biographie de JEAN FAUVETY*, par M. A. *Artozoul, correspondant*.

« Le personnage dont M. Artozoul va nous raconter la vie était déjà connu par l'ouvrage de M. de Baumefort, intitulé: *Le Tribunal révolutionnaire d'Orange*, paru en 1875.

» Y avait-il grand intérêt, au point de vue historique, à revenir sur le sanguinaire président de ce tribunal ? La question est discutable ; et M. Artozoul ne nous dit pas, dans sa préface, les motifs qui l'ont engagé à écrire sa biographie.

» Jean-François Fauvety naquit, vers 1765, à Uzès, où son père exerçait la profession de fabricant de bas en filoselle. Elève du collège

d'Uzès, puis d'un établissement religieux de Bagnols, il avait été nommé directeur des postes dans sa ville natale, le 28 novembre 1792. — Le 7 juillet 1793, il fut révoqué et remplacé par Gabriel Ollivier.

» Il existait à Uzès, en ce moment, une association dite du pouvoir exécutif; rouer les prêtres, les aristocrates avec des nerfs de bœuf, incendier les châteaux, telle était sa principale occupation. Fauvety en devint le chef; il en fit tant qu'on le mit en prison; il s'évada. Les sans-culottes d'Uzès le recommandèrent à Robespierre qui le fit entrer au Tribunal révolutionnaire de Paris. Les fédéralistes, c'est-à-dire ceux qui avaient essayé d'affranchir la France des buveurs de sang, s'agitaient encore, disait-on. On leur imputait tous les attentats contre révolutionnaires. A Bédoin, petit village au pied du Mont Ventoux, quelques ivrognes avaient abattu l'arbre de la liberté, déchiré les affiches des décrets de la Convention. Le représentant Maigret avait ordonné immédiatement la destruction des 403 maisons de ce village et l'exécution de 63 de ses habitants. Cette répression avait été, disait-on, insuffisante. Aussi, le 23 floréal an II, le Tribunal révolutionnaire d'Orange était créé, et Fauvety nommé président le lendemain au traitement de 8000 l. par an. De juge à Paris, être nommé président en province, c'était un avancement bien dû à celui qui passait aux yeux de Fouquier-Tinville pour un juré solide. Le 15 prairial, en procédant à son installation, Maigret indiquait à Fauvety les criminels qu'il fallait atteindre : 1° Tous les anciens fonctionnaires fédéralistes ; 2° Cette foule d'hommes qui avaient acheté à vil prix les biens nationaux ; 3° Tous les autres ennemis de la Révolution ; 4° .. etc., etc., et il ajoutait : « Quand une famille viendra toute » éplorée vous parler de ses malheurs et réclamer la liberté de son chef, jetez les yeux » sur la grande famille qui veut aussi la » liberté et qui ne peut l'obtenir que quand

» le dernier des traîtres aura disparu. Quand
» vous verrez couler les larmes de ses enfants,
» portez vos regards sur les frontières et
« voyez-y couler à grands flots le sang de nos
» républicains. »

» Ces sentiments étaient déjà profondément gravés dans l'âme du Président.

» Le primidi messidor, an II, 5 condamnations à mort (19 juin 1794).

» Le 2, le 3, le 4, en avant de nouvelles condamnations, et, pendant tout le mois, le rasoir national ne cesse de fonctionner, sauf les décadis.

» Le soleil de thermidor voit continuer ces horribles spectacles ; déjà 327 condamnations capitales ont été prononcées. L'accusé était-il timide, Fauvety s'écriait : « Voilà le caractère ineffable du crime, la conscience crie plus fort que le coupable. Voulait-il se défendre ? Tais-toi, lui criait le président, muscadin, arrogant, scélérat. » Ni avocats, ni témoins à décharge n'étaient admis à l'audience.

» Il signalait ses collègues un peu tièdes. « Si je les écoutais, dit-il, le tribunal ne ferait plus que de l'eau claire. » Et c'est du sang qu'il lui fallait !

» Le couperet ne respectait ni l'âge, ni la vertu ; un enfant de 15 ans, une femme de 84 ans sont exécutés, 30 prêtres, 32 religieuses sont immolés.

» Arrive enfin la révolution thermidorienne. La Convention a décrété la suspension des tribunaux. Fauvety en reçoit avis ; il devient pâle, mais prononce encore 5 condamnations à mort. Pour un homme qui a déjà envoyé 327 personnes à l'échafaud, 5 de plus, ce n'est pas grand'chose ; il ne peut croire que son ami Robespierre ait été renversé ; il écrit le 24 thermidor : « C'est avec peine que je vois quelques intrigants chercher à faire dévier l'opinion publique ! »

» Le 11 fructidor, il essaie de fuir ; mais enfin il est arrêté, jugé et exécuté le 8 messidor an III, à trois heures de l'après-midi, sur la

place du Palais d'Avignon. Il méritait d'être guillotiné 327 fois. Au lieu de reproduire la lettre, déjà publiée, écrite par Fauvety à sa femme à la suite de sa condamnation, nous eussions aimé à rencontrer dans cet opuscule ce qu'il advint des pourvoyeurs du tribunal révolutionnaire, des membres du comité révolutionnaire de surveillance de la commune d'Orange. M. de Baumefort nous a dit ce que devinrent les assesseurs, le greffier, l'huissier du tribunal ; nous voudrions que M. Artozoul nous menât au clu' des sans-culottes, des patriotes délateurs. Ce sera sans doute pour une autre fois. Nous remercions M. Artozoul de son envoi. »

II. — SOUMISSION DES BENI-YALA (1849), par le *colonel Robin*.

« La tribu des Beni-Yala, dont le colonel Robin va nous raconter la soumission à la France, habite une partie de la vallée de l'Oued-Sahel ; elle comptait, vers 1846, 5.000 âmes et pouvait mettre sur pied 600 fantassins et 100 cavaliers environ. Leurs maisons étaient bâties sur le versant sud du Djurdjura ; dans la plaine, on rencontrait quelques asiles servant d'abri aux troupeaux ; mais, à la moindre alerte, nos Kabyles, pâtres ou laboureurs, regagnaient leurs rochers.

» Une des ressources principales de cette tribu était le vol ; la route d'Alger à Constantine, qui traverse leur pays, était bordée à gauche comme à droite de bouquets de lentisques très épais ; embusqués derrière une touffe élevée, ils attendaient les voyageurs et les détroussaient. Malheur surtout aux bergers d'une autre tribu qui, par imprudence, venaient conduire leurs troupeaux dans leurs parages. Il y avait enfin chaque année une échéance dont ces pillards attendaient le retour avec une grande impatience : c'était l'époque à laquelle les colonnes turques passaient sur leur territoire pour porter à Alger

le produit des impôts du beylic de Constantine. Les Beni-Yala avaient soin de creuser sur la route des silos qu'ils dissimulaient adroitement ; les trains et bêtes de somme chargés des produits des impôts en nature tombaient, et l'on devine qui allait les. . . . relever. La conquête d'Alger avait porté un rude coup à ce petit commerce ; aussi, les Beni-Yala voyaient ils de mauvais œil les Français ; mais ils dissimulaient leur dépit, et, le 10 juin 1846, ils firent du bout des lèvres leur soumission.

» Comme toutes les tribus de la région, les Beni-Yala étaient partagés en deux sofs avec cette différence, ajoute notre historien, « que si « dans les autres tribus, les sofs étaient à peu « près immuables, dans les Beni-Yala on en « changeait sans vergogne quand on y « voyait son intérêt. Il y avait le coup de la « soumission pour le sof qui se sentait le « plus faible et qui se trouvait opprimé ; « les notables de ce sof, après avoir détaché, « s'il était possible, quelques personnalités du « sof opposé, allaient porter leur soumission « au commandement, se disant délégués par « toute la tribu, sauf quelques récalcitrants. « On obtenait l'aman avec tous les comman- « dements de la tribu ; mais, quand il fallait « se faire obéir de l'autre sof, les choses ne « marchaient plus ; alors on avait recours à « l'autorité française. Le tour était joué. . . . »

« Le gouverneur de l'Algérie nomma alors caïd de la tribu Ben-Hannachi.

» La ville, ou mieux le commandement d'Aumale (jadis Sour-el-Rozla), n'existait pas encore. Aumale fut érigé en cercle relevant de la subdivision de Médéa le 21 août 1846, et les Beni-Yala furent placés dans le grand caïdat du Krenna, subdivision du nouveau cercle.

» Quelques mois après, d'autres soumissions importantes s'étant produites, le cercle d'Aumale reçut un agrandissement notable ; un bach-agalik fut formé avec l'Oued-Salel et les

Beni-Yala en firent partie (février 1847). Mais leurs anciennes habitudes ne se modifiaient pas aussi vite que nos divisions administratives ; ainsi, en mai 1847, après la merveilleuse campagne du maréchal Bugeaud dans l'Oued-Sahel, les Beni-Yala profitèrent du passage des troupes qui rentraient à Alger en traversant la vallée pour commettre plusieurs vols au préjudice de nos braves militaires. On envoya des cavaliers arrêter les coupables ; ces cavaliers furent chassés, maltraités ; alors le bach-agma, avec l'agma du Dira lancèrent contre la tribu 600 cavaliers, qui, dans une seule nuit (23 au 24 juin 1847), opérèrent une razzia de 100 mulets, 200 bœufs et 1,000 moutons ; la répression semblait assez forte pour ne pas être oubliée de sitôt, d'autant que grâce à la vaillance de nos troupes la conquête de l'Algérie s'étendait constamment. Un nouveau remaniement dans le commandement eut lieu fin 1847 ; c'est alors qu'on créa le caïdat de Bouïra qui comprit toutes les tribus du versant sud du Djurdjura ; pour caïd le gouverneur général fit choix de Si-Bouزيد-ben-Ahmed, brave homme, dévoué à la France, instruit, intelligent ; afin d'augmenter son prestige il fut décidé qu'aucun officier des affaires arabes ne résiderait à poste fixe à ses côtés ; le nouveau caïd n'avait malheureusement pas la poigne nécessaire pour faire marcher ces populations turbulentes. Six mois ne s'étaient pas écoulés qu'on dut envoyer à Bouïra un lieutenant français chargé des affaires de l'Oued-Sahel. Si-Bouزيد comprenait du reste qu'il n'avait pas tout ce qu'il fallait pour réussir ; et il avait souvent recours, dans l'exercice de ses fonctions, à son collègue et ami le caïd des Ouled-Bellil, Ben-Yahia. Ce dernier était vigoureux, énergique, ne connaissant que sa consigne ; outre son titre de caïd, il était chef du Makhesen (1) de Bouïra (prononcez Marzen). Or il

(1) Les Kabyles ont le k et un autre k que nous n'avons pas.

advint qu'en août 1848, Ben-Yahia allant faire quelque commission à Tala-Nteloulout, le principal village des Beni-Yala, reçut en pleine poitrine un coup de pistolet, et son fils fut assassiné à ses côtés. Ce qu'il advint le lendemain, je n'ai pas besoin de vous le dire.

Chaque rat rentre dans son trou,
Et si quelqu'un en sort, gare encor le matou.

LA FONTAINE. — *La ligue des rats.*

» Les Beni-Yala se réfugièrent bien dans leurs montagnes, mais les matous arrivèrent vite.

» Le colonel Canrobert résolut de châtier la tribu ; il donna d'abord l'ordre à ceux qui n'avaient pas trempé dans cette affaire de venir à Bouïra ; les autres s'empressèrent bien de solliciter leur pardon, mais Canrobert exigea qu'ils livrassent les assassins du caïd et de son fils, et qu'ils payassent 10.000 francs d'amende avant le 13 novembre. Ils ne remplirent pas leurs engagements. Dans la nuit du 19 au 20 de ce mois, les Français, avec le concours des goums des Ouled-Bellil, firent une première razzia. C'était, aux yeux du colonel, ce que les percepteurs appellent envoyer un papier bleu aux contribuables. Et comme l'avertissement avait été insuffisant, comme on n'avait pas livré les assassins, ni payé l'amende, Canrobert résolut de profiter du passage à Aumale du 51^e de ligne qui se rendait de Sétif à Alger, pour marcher sur les Beni-Yala. Avec 1,500 hommes d'infanterie, et les goums du cercle qui formaient un effectif de 600 chevaux, il se mit en route. Les Beni Yala, informés de ces préparatifs, s'empressèrent d'amener deux des assassins du caïd et d'apporter un tiers des 10.000 francs, demandant un sursis pour le surplus. Canrobert fut miséricordieux ; il accepta ce commencement de satisfaction, et afin de mieux ramener ces gens-là à leur devoir, il consentit, sur

leur requête, à nommer caïd Sliman-ben-Abach. L'année 1848 finissait donc bien pour tout le monde. Mais bientôt il se forma une nouvelle coalition ; en juin 1849, la tribu était en pleine révolte. Alors Canrobert changea de discours. Les Beni-Yala durent maintes fois regretter d'avoir prêté l'oreille aux mauvais conseils de leurs principaux chefs, d'avoir oublié leurs engagements en se fiant par trop aux âpres difficultés de leurs montagnes. Leurs villages les plus importants furent incendiés ; et, le 7 juillet, une députation des notables de la tribu vint demander l'aman. En voyant Sameur, Amboub, Abjiba, Oubedir et tous leurs nids de pirates en flammes, ils comprirent que la France resterait toujours victorieuse.

» L'auteur nous conduit ensuite chez les Beni Mellikeuch, qui ne le cédaient en rien à leurs voisins comme batteurs d'estrade et coupeurs de bourses.

» Ces quelques lignes suffisent pour vous donner une idée de la brochure du colonel Robin ; il connaît admirablement la région kabyle, et l'on voit qu'il a eu en sa possession des documents de première main, dont il a su tirer très bon profit.

» Du reste, Messieurs, vous avez pu en juger maintes fois, car dans la *Revue africaine*, que votre bibliothèque possède, il y a constamment, et cela dure depuis 30 ans, quelques travaux de cet officier supérieur ; je citerai seulement les fascicules de 1870, 1873, 1874, 1875, 1876. Dans ceux de 1881 à 1884, vous trouverez l'histoire du chérif Bou Bar'la, qui a eu un grand succès.

» Toute l'œuvre du colonel Robin ne figure pas dans la *Revue*. Je me souviens notamment avoir eu en main une brochure, *le M'zab et son annexion à la France*, qui certainement n'a pas paru dans la *Revue*.

» En terminant ce compte rendu, je tiens à remercier le colonel Robin de nous avoir donné l'occasion de parler un peu de notre

belle colonie africaine, et de notre vaillante armée, et tous sûrement vous vous joindrez à moi dans les circonstances actuelles. »

M. *Carrière* communique la note suivante de M. U. Dumas sur *Les ruines de Brugetia*, et présente divers objets antiques que des fouilles récentes ont fait découvrir à ce dernier et lui ont permis de recueillir.

BRUGETIA ?

« Au quartier dit Claparède, et tout autour du point où les ruisseaux de Bruyès et de Bourdiguet se réunissent pour former la rivière du Bourdic ; à la fois dans les communes de Baron et d'Aigaliers, de nombreux vestiges marquent l'emplacement d'une importante cité gallo romaine, à peu près inconnue jusqu'à ce jour.

» Quel a été son véritable nom ? Mystère. Une tradition locale admet bien en ce lieu une ville du nom de ROUBIA, mais c'est là tout ce que l'on sait sur cette cité disparue.

» Divers archéologues de passage après avoir examiné quelques débris de briques (dites tuiles des Sarrazins), et quelques fragments de poterie grossière (la poterie fine étant assez rare à l'extérieur), en avaient conclu que ces débris dataient tout au plus du moyen-âge

» Tel n'est point mon avis. Après examen approfondi des lieux et des environs, après avoir exécuté des fouilles qui m'ont donné nombre d'objets intéressants, formant preuves indiscutables, je trouve fort vraisemblable l'hypothèse que voici : Ne serions-nous pas en présence du véritable emplacement de Brugetia, de l'inscription Volce du Musée de Nîmes ? Ceci amène naturellement à supposer que la dite cité existant encore au moment de l'occupation des Gaules par les Romains, ces derniers n'auraient fait qu'y apporter et développer leur civilisation.

» On sait que c'est au hameau de Bruyès, que Brugetia a été placée en dernier lieu ; mais dans ce hameau comme dans les terres attenantes on ne trouve que de rares débris attribuables à une époque aussi reculée,

» Le ruisseau de Bruyès formant trait d'union (2 kilomètres tout au plus) entre le hameau de ce nom et la Brugetia supposée, ne pourrait-il pas se faire qu'après la destruction de celle-ci le hameau se soit élevé et ait conservé le même nom ? Car le château de Bruyès, quoique antique, est sûrement postérieur à l'époque romaine.

» Et même, en admettant que la précédente hypothèse fût complètement erronée, ne serait-il pas encore plus logique de placer Brugetia, ou du moins une partie de celle-ci, sur le plateau de la Dame ? Au pied de ce dernier serpente une voie venant de Claparède ; toutefois la voie en question a plutôt les apparences d'être romaine : on trouve en effet, des fragments de poterie romaine dans les murs d'un moulin (?) sis sur ladite voie.

» Ce qui précède infirmerait l'hypothèse qui plaçait en ce lieu l'autel à Mars Budenicus. Mais n'est-il pas également bien peu probable que les habitants de Bézuc aient élevé l'autel sur ce plateau, distant de 3 kilomètres, alors que, sur la montagne de Dève qui est attenante, ils auraient trouvé plusieurs emplacements tout aussi favorables. Du reste, les quelques débris qu'on trouve autour de Bézuc ne sont pas antérieurs à l'époque romaine.

» Je résume mon opinion en quelque mots. Je serais plutôt tenté de croire que Bézuc, le plateau de la Dame, de même que deux autres éminences également habitées, sises à 2 kilomètres au Sud et à l'Est, n'étaient que des bourgades de faible importance groupées autour d'un centre plus peuplé, sis au quartier de Claparède

» J'ajoute encore que le château de l'Arques, bien qu'attribué aux Sarrazins, pourrait bien avoir été d'abord occupé par les Romains.

Deux pièces de monnaie de Nîmes trouvées sous ses murs, sa parfaite orientation et sa position qui, dominant la plaine depuis les Cévennes jusqu'à Nîmes, permet d'apercevoir la Tourmagne à l'œil nu malgré plus de 30 kilomètres de distance, le feraient supposer.

» La ville occupait une surface d'environ 6 hectares, sans tenir compte des constructions isolées dont on retrouve les traces, tout autour. Le sol est couvert de débris de tuiles, briques, poteries, etc. et la charrue ramène au jour d'autres débris, d'autant plus nombreux que l'on creuse davantage. Toutefois, la plupart des objets intacts se trouvent à une profondeur variant de 25 à 35 centimètres, ce qui prouve que le sol n'a jamais été fouillé.

» De nombreux morceaux de plomb, déformés par la fusion et mêlés aux décombres, rendent vraisemblable la destruction de la ville par les flammes, œuvre peut-être des Barbares.

» Les matériaux extérieurs ont servi à construire la plupart des maisons du Baron actuel, et il n'est resté sur les lieux que des débris (débris de mortier et autres), qui forment la couche arable, ce qui explique la fertilité du sol en cet endroit.

» J'ai dit que la cité devait être importante : on peut en juger par un aperçu des objets trouvés et par la provenance de certains matériaux, tels que : marbre, ardoise, dont on ne connaît pas de carrière dans les environs et qui apparaissent plutôt comme matériaux de luxe.

» Une partie des pierres de taille provenait des carrières de la Madeleine (commune de Baron), aujourd'hui abandonnées ; les autres, pierres à inscriptions, pierres sculptées, sont de provenance inconnue.

» On y trouve l'ardoise et des moulins à bras en basalte, puis plusieurs variétés de marbres : marbre blanc, noir, bleuâtre, vert et rose ;

» Trois types de tuiles fournissant chacun différents modèles ;

» Des outils et objets divers en fer, plomb, cuivre et bronze.

» La céramique y est représentée par un nombre infini de modèles, de l'urne géante à l'amphore minuscule, de la poterie grossière à la poterie fine avec dessins en relief. Il en est de même de la verrerie. — Monnaies et médailles, d'Auguste aux Constantin. — Bijoux divers.

» Il est fort regrettable qu'un grand nombre d'objets : statuettes, pierres à inscriptions, urnes funéraires et même des tombeaux taillés dans le roc aient été détruits ou non conservés. Espérons que les fouilles que nous nous proposons de continuer éclaireront d'un jour nouveau cette cité de laquelle il nous reste tant de vestiges et sur laquelle nous savons si peu de choses. » *

M. *Carrière* a, comme conclusion, émis le vœu que la municipalité accorde une subvention pour continuer les fouilles. L'Académie s'associe pleinement à ce vœu.

M. *Reinaud* donne lecture de son très documenté et fort intéressant mémoire sur *La question des eaux à Nîmes*.

L'heure tardive n'a pas permis à M. *Clauzel* de donner connaissance entière de son travail : *En vacances*. Il en a soumis quelques fragments seulement à ses confrères.

Sur ce, la séance est levée.

Séance du 19 novembre 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Bardon, Ducros, de Curières de Castelnau, Enjalbert, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Maruéjol, abbé Delfour, Lavergne, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre est lu et adopté.

A propos du procès-verbal, M. *Maruéjol* donne quelques explications complémentaires sur l'un des objets antiques que M. *Carrière* a présentés à la dernière séance et provenant des fouilles faites à *Brugetia*. Ce serait bien, dit-il, un poids, et ce poids permettrait de fixer exactement la valeur de la livre romaine.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues dans la dernière quinzaine.

Il offre en hommage, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

ABBÉ ERNEST SARRAN : *L'abbé Pialat, confesseur de la foi dans les Cévennes à l'époque de la Révolution.*

ABBÉ ERNEST SARRAN : *Les Masets Nimois.*

HENRY BAUQUIER : *Croquis et réflexions, poésies.*

M. *le président* communique la lettre suivante :

« Nîmes, le 16 novembre 1898.

« MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

« Mon grand âge et mes infirmités ne me permettant pas d'assister régulièrement aux séances de l'Académie, et de prendre une part active à ses travaux, je me vois forcé de vous donner ma démission de membre résidant. Je vous prie, Monsieur le Président, d'être mon interprète auprès de mes collègues, et de leur exprimer les regrets que j'ai d'être obligé de me séparer d'eux.

» Je tiens à la disposition du trésorier qui me remplacera les livres, papiers, argent et jetons de cuivre et d'argent que j'ai en main.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» F VERDIER. »

Les motifs de retraite de M. *Verdier* rendant sa démission irrévocable, M. *le président* exprime les regrets qu'elle lui inspire ainsi qu'à la Compagnie. Le procès verbal en contiendra l'expression.

M. *le président* ajoute que le règlement permet de conserver M. *Verdier* dans les rangs de l'Académie. Il propose, en conséquence, de lui conférer (article 8) le titre de *membre honoraire*, en souvenir de son ancienneté et en reconnaissance de ses longs et utiles services comme trésorier. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En conformité de l'article 32 du règlement, l'élection du trésorier en remplacement de M. *Verdier* aura lieu à la prochaine séance (3 décembre).

On passe aux lectures annoncées.

M. *Clauzel*, complétant son rapport sur le concours de 1896, à l'aide de documents qu'il a, depuis lors découverts, donne connaissance des incidents survenus entre *Natoire et le Chapitre de Saint-Trophime d'Arles*, et d'une curieuse lettre, écrite, à ce sujet, par le peintre Nimois au sacristain de ce chapitre.

M. *Mazel* présente une poésie patoise de M. *Louis Bard*, de Nîmes, *félibre, mestre en gai-sabi* : *Lis enfant de Nime (I soci de la Courouno d'or)*.

M. A. *Ducros* donne lecture de deux poésies de *Madame Marthe Boucoiran-Dubos* : *Après la mort et Crépuscule*.

Enfin, M. *Clauzel* communique le travail adressé par M. *l'abbé Bouisson, correspondant*, lequel a pour titre : *Topographie de Vauvert*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Séance du 3 décembre 1898.

Présents : MM. Bardon, *vice-président*, président en l'absence de M. le comte de Balincourt, *président*, absent ; Bondurand, Clavel, Mazel, abbé Goiffon, Bruneton, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barraï, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes reçues depuis cette date.

Il y ajoute les hommages suivants de la part des auteurs :

M. GEORGES MAURIN : *Le Musée social. — Les Lauréats du travail agricole. — 20 octobre 1898.*

CH.-L. FROSSARD : *Nécrologie. — Révérend Emilien-Sigismond Frossard.*

M. le secrétaire donne connaissance de la lettre suivante de M. Verdier :

« MOR CHER SECRÉTAIRE,

» J'ai reçu votre bonne lettre qui m'annonce en termes flatteurs que l'Académie m'a conféré le titre de membre honoraire. Je vous prie d'être mon interprète auprès de mes collègues et de leur transmettre tous mes remer-

ciments pour cette distinction honorifique qui laisse subsister les liens qui m'attachent à la Compagnie.

» Quant à vous, mon cher secrétaire, permettez-moi de vous exprimer tous les regrets que j'éprouve de voir cesser les relations intimes qui s'étaient établies entre nous.

» Vous me dites que mon remplaçant comme trésorier sera désigné à la prochaine séance ; je vous prie, dès lors, de me remettre mon livre et la bourse, afin de régulariser ma comptabilité avant de la remettre à mon successeur.

» Veuillez agréer, mon cher secrétaire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» F. VERDIER.

» Nîmes, 22 novembre 1898. »

A suite de cette lecture, l'Académie, consultée par M. *le président*, en conformité des articles 15 et suivants du règlement, décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement de M. *Verdier* comme *membre résidant*. Elle fixe à la prochaine séance la date et la durée du temps pendant lequel les propositions de candidatures pourront être reçues.

M. *le secrétaire* communique l'invitation qu'adresse, par lettre du 1^{er} décembre courant, la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NÎMES d'assister à sa séance anniversaire, le samedi 10 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, dans la salle de ses réunions ordinaires.

M. *le secrétaire* fait part de la Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 24 octobre et parvenue seulement le 24 novembre dernier. Elle est relative à l'Exposition universelle de 1900 et porte un questionnaire. Il propose, pour pouvoir y répondre entièrement, la nomination d'une commission. Sont adjoints au bureau dans ce but : MM. *Bondurand, Reinaud, Allard, abbé François Durand, Maruéjol, Carrière.*

A l'occasion des legs faits à l'Académie, M. le secrétaire entretient ses confrères des successions *Maumenet* et *Sabatier*.

Le scrutin est ouvert, conformément à une décision antérieure et à l'art. 32 du règlement, pour l'élection d'un *trésorier* en remplacement de M. *Verdier*, *démissionnaire*. Sur les 17 membres présents et votants, M. *Bruneton* obtient 16 voix ; M. *Lavergne* en a 1. En conséquence, M. *Bruneton* est proclamé *trésorier*. Il remercie ses confrères de l'honneur qu'ils viennent de lui faire et leur promet son exactitude et son dévouement,

On passe aux lectures annoncées.

M. A. *Ducros* s'étant fait excuser pour raison de santé, M. *Clauzel* communique avec quelques observations une nouvelle lettre de *Natoire* de septembre 1751. Il la doit à l'indication et à la confiance obligeantes de son confrère, M. *Daudet*. Elle a trait aux sollicitations du peintre nimois et aux démarches nécessaires pour lui obtenir le *cordons de Saint-Michel*.

M. *Bardon* lit deux sonnets de M. *Chansroux*, correspondant : *Pâle reflet!* et *Vieilles filles!*

M. *Mazel* profite du temps laissé libre par la brièveté de ces communications pour donner connaissance de deux pièces de poésie patoise du félibre nimois, M. *Louis Bard*. Elles sont intitulées :

Après la St-Martin.

Fin de novembre.

L'Académie fixe à la séance prochaine l'élection de deux *correspondants* dont la présentation date du 19 novembre dernier (art. 22 du règlement).

Séance du 17 décembre 1898.

Présents : MM. le comte de Balincourt, *président* ; Bondurand, Clavel, Mazel, Maurin, Bardon, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Daudet, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues dans la dernière quinzaine.

Il offre, de la part des auteurs, les hommages suivants :

CHANOINE ULYSSE CHEVALIER : *Les Nominations épiscopales du XIII^e au XV^e siècle.*

HUGUES VAGANAY : *Les traductions du Psautier en vers latins au XVI^e siècle.*

R. BIGEARD et A. JACQUIN : *Flore des champignons supérieurs du département de Saône-et-Loire.*

M. *Bardon* rend brièvement compte de la séance anniversaire qu'a tenue, le samedi 10 décembre courant, à 8 h. 1/2 du soir, la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NIMES. L'Académie y avait été gracieusement invitée. MM. *Bardon*, *Clauzel* et *Bertrand* se sont fait un plaisir d'y assister.

On procède aux élections à l'ordre du jour. Deux scrutins sont successivement ouverts pour la nomination de deux *correspondants*. 17 votants y prennent part.

Madame Marthe Boucoiran - Dubos, de *St-Geniès-de-Malgoirès* (Gard), obtient d'abord 17 voix.

M. Robin, Nil-Joseph, colonel d'infanterie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique (de *St-Omer*), obtient ensuite 17 voix.

L'un et l'autre sont déclarés élus.

On passe aux lectures annoncées.

M. le Docteur Barral communique son étude sur *Les plantes et la santé*.

M. l'abbé Delfour donne connaissance de son mémoire à propos d'*Une thèse sur Walter Scott*.

M. Bondurand lit son *Avant propos* sur LES CRIÉES D'ARAMON.

Enfin, vu l'heure avancée, *M. Bardon* ne peut qu'indiquer sommairement la nouvelle prose provençale de *M. Chansroux*, correspondant, sous ce titre : *Lou Caladoun*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Séance du 31 décembre 1898.

Présents : MM. Bardon, *vice-président*, remplaçant M. le *président* de Balincourt, absent; Bondurand, Clavel, Maurin, marquis de Valfons, Bruneton, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Maruéjol, général Bertrand, Lavergne, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées depuis cette date.

Il offre, de la part des auteurs, les hommages suivants :

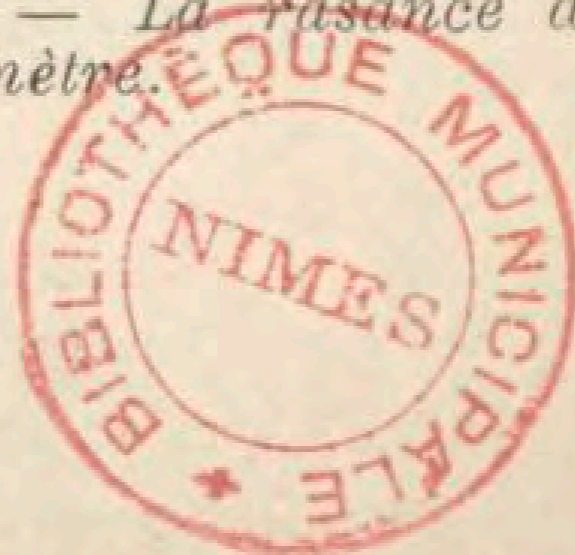
CH.-M. DOMERGUE, *membre non résidant* : *Claude Domergue et la Terreur à Beaucaire (1793-1794)*.

CHARLES RAYNERI : *Les sources nourricières du crédit populaire et agricole et le projet de loi sur les caisses régionales devant le Sénat*.

GEORGES MAURIN : *Du fonctionnement pratique des caisses régionales de crédit agricole*.

Ces deux opuscules sont réunis en une brochure avec ce sous-titre : *Rapports présentés au X^e Congrès du crédit populaire et agricole*.

LIEUTENANT D'ANDRÉ, du 100^e Régiment d'Infanterie : *Tir de l'infanterie aux grandes distances. — La rasant des terrains avec le clipsomètre*.



M. *le secrétaire* a reçu du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avis, en date du 29 courant, de l'arrivée des *Mémoires* de la Compagnie (année 1897) avec remerciements pour les exemplaires destinés au Ministère et indication de la réexpédition aux Sociétés correspondantes françaises et étrangères.

M. *le secrétaire* communique les lettres de remerciements écrites, le 20 de ce mois par *Madame Marthe Boucoiran-Dubos*, et le 21 par M. *le colonel Robin*, à suite de leur élection récente au titre de *correspondants*.

Il donne connaissance d'un *Sonnet*, que lui a adressé, le 21 courant, M. *Chansroux*, *correspondant* à Beaucaire. Ces vers sont POUR EDMOND ROSTAND, auteur de CYRANO.

Il a trouvé dans la correspondance une poésie de M. Jules Blancard (5, carrefour de l'Odéon, Paris), *Faschoda*, avec la date ainsi indiquée : « Condoléances du 1^{er} de l'an 1899. »

M. *le président* annonce qu'un grand honneur vient d'être fait à l'Académie dans la personne de l'un de ses membres. Une dépêche apporte la nomination au grade de *Chevalier de la Légion d'honneur* de M. *Fernand Bruneton*.

M. *Bruneton* remercie M. le président et ses confrères de leurs félicitations.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Rocafort* détache un chapitre d'un ouvrage qu'il a en préparation et parle de *La loi morale et le sentiment religieux dans l'éducation universitaire*.

M. *l'abbé François Durand* présente le rapport suivant sur le récent hommage de M. l'abbé E. Sarran : *Un confesseur de la foi, l'abbé Pialat*.

« Nous avons beaucoup d'histoires de la Révolution française, mais aucune ne traite, avec l'ampleur qu'elle mérite, la question religieuse. La lutte contre l'aristocratie tourna le plus souvent ses fureurs contre les prêtres.

tres et les fidèles. Les églises furent fermées, profanées, saccagées, et partout ou presque partout le marteau des révolutionnaires a plus ou moins dégradé ces monuments si riches des trésors d'art du passé.

» Pour comprendre la haine féroce des exaltés de 1793, il ne suffit pas de lire les pages d'ailleurs assez courtes sur les déportés de l'île de Ré, de l'île d'Oléron ou de La Guyane ; il est nécessaire de pénétrer au cœur de la France, de parcourir les villes et surtout les villages où la foi des paysans contribua puissamment à sauver des fugitifs, traqués par ceux qui furent trop longtemps la force publique. Mais, pour faire cette incursion, il faut que l'histoire locale précède l'histoire générale. Les écrivains assez heureux pour trouver des documents sûrs ne doivent pas craindre de narrer la persécution avec ses incarcérations, ses meurtres, ses pillages. Le siècle qui a passé sur ces horreurs permet de nommer les lieux et un grand nombre des acteurs de ces scènes horribles.

» L'auteur de *l'abbé Pialat, confesseur de la foi pendant la Révolution*, M. Sarran, a eu la bonne fortune de découvrir une véritable mine de renseignements précis, authentiques, portant avec leurs détails caractéristiques les attraits de l'inédit. Les pages écrites par l'abbé Pialat lui-même, dans le manuscrit qui fait le fonds principal de la publication de M. Sarran, constituent une vraie photographie de son existence troublée par tant d'alertes, d'innombrables périls et à certains moments la presque impossibilité d'échapper à ses ennemis, à la mort.

» L'abbé Pialat était vicaire à Alais quand sonna l'heure critique et toujours grave, comme on l'a dit, où toute une classe d'hommes est forcée de choisir entre l'apostasie et l'héroïsme. Agé d'environ trente-cinq ans, le vicaire zélé prit une part considérable à la manifestation des catholiques, réunis dans l'église des Cordeliers, où ils signèrent une

adresse à l'Assemblée constituante, le 25 mars 1790. Peu de temps après, le 25 avril de cette même année, dans une homélie sur l'évangile du troisième dimanche après Pâques, où le Maître promet des tribulations à ses disciples, le prédicateur, qui n'était autre que l'abbé Pialat, profita de l'occasion pour se justifier des inculpations répandues contre lui par ses ennemis, et déplorer le malheur des temps. Les malentendus, au lieu de s'éclaircir, augmentèrent. Les adversaires profitèrent du bruit que causa le discours, pour noircir son auteur. La municipalité prit le parti des délateurs : il fut décidé qu'on dénoncerait l'audace du vicaire à l'Assemblée nationale. Dès lors, l'éloignement de l'abbé Pialat devint une nécessité. Il fut décrété de prise de corps au commencement du mois de mars 1791.

» Après avoir parcouru assez rapidement les villages de Bannes, Monselgues, Saint-Jean-de-Bornes, le fugitif vint s'abriter dans son pays natal, à La Chapelle-Grailhouse. Les temps devenaient chaque jour plus mauvais ; il fallut quitter cette retraite et chercher la sécurité, en des pays où l'abbé Pialat serait inconnu. Il passa à Meyrueis (Lozère) auprès de l'abbé Papel qui fut exécuté à Mende en 1794 (2 novembre). Après cinq mois de tranquillité relative, nouvelle alerte. Le fugitif se rendit à Sablières (Ardèche), où il put demeurer trois mois. Là encore autres craintes ; il fallut fuir vers Joyeuse, où la municipalité le retint prisonnier pendant vingt-quatre heures.

» Relâché, l'infortuné vicaire retourna à Sablières, où l'attendaient de nouvelles persécutions. A peine arrivé, il est traqué comme une bête fauve, obligé de fuir par une fenêtre, au risque de se tuer, et de chercher un refuge au milieu de la nuit à travers les bois. A partir de ce moment, la vie de l'abbé Pialat n'est qu'une suite d'événements plus ou moins tragiques. Le 21 janvier 1793, il est revenu à son pays natal ; un ami le trahit. Il tente alors de rentrer à Alais. On l'arrête à

Saint-Laurent-les-Bains. Relâché, il fuit vers Anduze, où il passe à minuit, arrive à Durfort, et, après quelque repos, se rend, non sans difficultés de tout genre, à Pompignan, où il avait été vicaire jadis.

» On était au commencement du mois de février 1793 : le froid était vif, les esprits inquiets et méfiants. L'abbé Pialat eut toutes sortes de peines à trouver des abris souvent variés, au milieu des bois, dans les fermes, où jadis son ministère l'avait conduit. Cinq cents hommes sont mis à sa recherche ; divisés par pelotons, ils parcoururent tous les *mas*, toutes les bergeries. A Pompignan, ils ne laissèrent aucun lit sans le renverser, aucune cheminée, aucun coin sans les visiter.

» Pompignan devenait peu sûr ; il fallut, vers le 10 avril, gagner les bois de Notre-Dame-du-Suc, puis les bords de l'Hérault, où l'abbé Pialat dut, pendant huit jours, coucher dans une cabane roulante de berger, que l'on cachait dans les brousses.

» Le 24 juin 1793, Mirabel, dans la commune de Pompignan, attire encore le fugitif : il y demeure jusqu'au 20 septembre. Les *sanguinaires* de Saint-Hippolyte, avertis de sa présence, l'obligèrent à chercher ailleurs une retraite. Il repasse l'Hérault, et trouve un peu de repos dans le territoire de Saint-Bauzille-de-Putois, toujours dans les fermes les plus isolées. Arrêté puis relâché, il semble à l'abbé Pialat que sa dernière et plus sûre ressource devait être une grotte très bien cachée et fort propice pour dépister les ennemis et pour la fuite au cas d'attaque. Non loin de Montolieu, l'ancien vicaire d'Alais trouva cette grotte, située à peine à huit cents pas d'une maison amie. Il y goûta de douces heures de prière et d'étude, avec le calme profond qu'engendre la conviction d'une parfaite sécurité.

» Enfin, les premiers mois de 1794, en ramenant les beaux jours du printemps, firent naître des lueurs d'espérances, par les excès même des terroristes. Robespierre succomba

le 27 juillet ; mais ce ne fut que vers le 18 août de cette même année que l'abbé Pialat commença à marcher le jour, se montrant à Ganges, à Saint-Hippolyte et au Vigan.

» Hélas ! les beaux jours ne durèrent pas, et à travers de nombreuses alternatives, il fallut, le 30 septembre 1797, recommencer cette vie périlleuse à travers les bois et les rochers. Pompignan fut envahi et rançonné jusqu'à concurrence de 20,000 francs, pour avoir arraché son curé aux mains des gendarmes, qui l'emmenaient chargé de chaînes, à Saint-Hippolyte ; c'était le 1^{er} janvier 1798.

Le 8 avril de cette même année, l'abbé Pialat put officier publiquement à Corconne. Il court un nouveau danger le 8 janvier 1799, Le 11 août, l'abbé de Maussac est arrêté à Vacquièrre. L'agitation traîne jusqu'au commencement de 1800. L'église de Corconne ouvre enfin ses portes aux fidèles vers le 10 janvier de cette année. C'était le commencement d'une paix durable, que le Concordat affermit pour toujours en 1801.

» L'abbé Pialat devint curé de Corconne, où son nom figure au bas des actes, à partir du 11 novembre 1802. Ce vaillant missionnaire, qui avait vu la mort de si près et si souvent, mourut des suites d'une chute de cheval, le 11 septembre 1820, à l'âge de 65 ans, dans son pays natal, à La Chapelle-Grailhouse.

» Notre fin de siècle aime à trouver dans les ouvrages d'histoire ou de littérature des documents vécus. Celui que nous offre M. l'abbé Sarran l'a été au plus intense degré ; il fait valoir son héros et met en relief le talent de l'auteur, que déjà de nombreux travaux avaient mis en lumière. »

Enfin, M. *Bardon* donne lecture du mémoire adressé par M. *Prosper Falgairolle*, membre non résidant, sur un illustre nimois, *Jean de Varanda*.

L'Académie, après avoir constaté la date (17 décembre) de la proposition de candidature

inscrite pour un siège de *membre résidant*, fixe (art. 22 du règlement) l'élection à la prochaine séance, qui aura lieu le 14 janvier 1899.

La suite de l'ordre du jour, que l'heure tardive n'a pas permis d'épuiser, a été renvoyée à une réunion ultérieure.

L'Académie ayant pris rendez-vous pour les visites officielles de demain, 1^{er} janvier 1899, la séance est levée.
